

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 407

2 mars 2011

SOMMAIRE

Cie R.O.V.Y. S.A., société de gestion de patrimoine familial	19526	Private Real Estate S.A.	19535
Eastman Chemical Luxembourg Sàrl	19521	QP Luxco S.à r.l.	19527
Granite Specialized Investment Fund	19490	Radiant Systems International	19528
HedgePeak Management S.à r.l.	19511	RADS International	19528
Ifos Investment S.A.	19521	Ragi Investments S.A.	19529
Imagine Cyber Group S.A.	19535	Redington Turkey Holdings S.à r.l.	19528
Lai Fu Cis (Luxembourg) S.A.	19520	Saint Thomas S.A.	19529
Laurad S.C.A.	19520	Saphir II Holding S.à r.l.	19524
Liberfy S.A.	19520	Saroda SA	19529
Loic Invest S.A.	19521	Second Shurgard Finance	19529
Lunon A.G.	19521	Signes S.à r.l.	19536
Lymar International Holding S.A.	19519	Silkhouse S.A.	19530
Macquarie European Vehicle Safety Holdings 1 S.à r.l.	19522	Soleil International S.A.	19531
Macquarie European Vehicle Safety Holdings 2 S.à r.l.	19522	STEG LBG 1 S.à r.l.	19529
MAF Finance S.à r.l.	19523	Styron Finance Luxembourg S.à r.l.	19528
Maine S.A.	19523	Tempus Holdings A S.à r.l.	19530
Martin Spaarne S.à r.l.	19524	Tempus Holdings B S.à r.l.	19531
MIBL Finance (Luxembourg) S.à r.l.	19523	Teno Investments S.à r.l.	19532
MM Invest S.à r.l.	19524	Texicom S.A.	19532
MMI Trust Holding s.a.	19535	The Re Invest S.A.	19536
Monarch Master Funding LLC S.à r.l.	19522	Toy Park Holding S.A.	19536
Murex Capital S.A.	19525	TRACOL S.A. Travaux et Constructions, Luxembourg	19532
NETHave Investments Holding S.à r.l.	19525	TRE International S.A.	19532
Nouveau Garage Agra-Nord s.à r.l.	19536	TRE Investments S.A.	19533
Otilia Investments S.A.	19526	Uni-Select Luxembourg S.à r.l.	19533
Overseas Management Company (Luxembourg) S.à r.l.	19536	Urbania Adyal-Groupe Laurad S.C.A.	19533
Pacinvest S.à r.l.	19527	VGC (Lux) Holdings S.à.r.l.	19534
ParLyo Property Investments II S.à r.l.	19525	Victoria's Secret International S.à r.l.	19534
ParLyo Property Investments S.à r.l.	19526	VO Consulting Lux S.A.	19534
Partition et Participation S.A.	19520	Vodafone Global BV Luxembourg Branch	19533
Payroll S.à r.l.	19524	Weather Finance I S.à r.l.	19535
PPG Luxembourg Finance S.à.r.l.	19527	West Putnam RE 2	19531

Granite Specialized Investment Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.992.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first day of January.

Before us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

Peak Partners Services S.A., a company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, represented by Me Alexandra von Neuhoff von der Ley, licencié en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 27 January 2011.

The proxy given, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a société anonyme:

Art. 1. (the Company). There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a company in the form of a "société anonyme" qualifying as a "société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé" under the name of "Granite Specialized Investment Fund" (the "Company").

Art. 2. (the Company dissolution under Articles). The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation (the "Articles").

Art. 3. (the Company - objective). The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in securities of any kind and any other assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company is subject to the provisions of the law of 13 February 2007 relating to Specialised Investment Funds, as amended (the "Law") and may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law.

Art. 4. (the Company - domicile). The registered office of the Company is established in Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg. Wholly-owned subsidiaries, branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Company (the "Board"). If permitted by and at the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the Board may transfer the registered office of the Company to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economical, social, or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. (Share issuance). The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company as defined in Article 23 hereof.

Shares may be divided into several categories which may differ, among other things, in respect of their sales charge structure, as the Board may decide to issue within the relevant class of shares corresponding to a Fund.

The Board may decide if and from what date shares of other categories shall be offered for sale, those shares to be issued on terms and conditions as shall be decided by the Board.

The minimum capital of the Company shall minimum capital denominated in EUR provided for by the Law. The minimum capital of the Company must be achieved within twelve months after the date on which the Company has been authorised as a specialised investment fund under the Law.

The holding of shares of the Company is restricted to "well-informed investors" as defined by the Law (hereafter "Eligible Investors" or individually an "Eligible Investor").

The Board is authorised without limitation to issue fully paid shares of any category of the relevant class at any time in accordance with Article 24 hereof at the Share Price or at the respective Share Prices per share determined in accordance with Article 23 hereof without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscription of the shares to be issued.

The Board may delegate to any director of the Company (a “Director”) or to any officer of the Company or to any other duly authorised person, the duty to accept subscriptions and receive payment for such new shares.

Such shares may, as the Board shall determine, be of different classes corresponding to separate portfolios of assets (each a “Fund”) which may, as the Board shall determine, be denominated in different currencies and the proceeds of the issue of each class of shares shall be invested pursuant to Article 3 hereof in securities of any kind and any other assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of equity or debt securities or permitted assets, as the Board shall from time to time determine in respect of each class of shares.

Where applicable, reference to a class of shares shall be construed as meaning shares of any category of the relevant class corresponding to a Fund. The capital of the Company shall be expressed in EUR as the aggregate of the net assets of all classes of shares, for which purpose the net assets attributable to a class not denominated in EUR shall be converted into EUR.

In the event for any reason the Net Asset Value of any class of shares is lower than US\$ 15,000,000 or in the case of a class denominated in a currency other than U.S. dollars, the equivalent in any currency of such amount, or in case the Board deems it appropriate because of changes in the economic or political situation affecting the Company or the relevant class, or because it is deemed to be in the best interest of the relevant shareholders, the Board may redeem all shares of the class at a price reflecting the anticipated realisation and liquidation costs for closing of the relevant class, but with no redemption charge, or may, merge that class with another class of the Company or with another European economic area member state (the “EEA”) undertaking for collective investments.

Termination of a class by compulsory redemption of all shares or its merger with another class of the Company or with an EEA undertaking for collective investments, may be effected after approval of the shareholders of the class to be terminated or merged at a duly convened class meeting which may be validly held without a quorum and decided by a simple majority of the votes cast. A merger so decided by the Board or approved by the shareholders of the affected class will be binding on the holders of shares of the relevant class upon 30 days prior notice given to them, during which period shareholders may redeem their shares without redemption charge.

In the case of a merger with a “fonds commun de placement”, the decision will be binding only on those shareholders having voted in favour of the merger.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the liquidation will be deposited in escrow with the Caisse de Consignation in Luxembourg for the benefit of their beneficiary.

If not claimed, they shall be forfeited in accordance with Luxembourg law.

Art. 6. (Shares - transferability, sidepockets etc). The Company will only issue shares in registered form. Shareholders will receive a confirmation of their shareholding.

Shares shall be issued only upon acceptance of the subscription and subject to payment in cash or in kind of the price, as set forth in Article 24 hereof. The subscriber will, upon acceptance of the subscription and receipt of the purchase price, receive title to the shares purchased and, upon application, without undue delay, obtain delivery of definitive confirmation of his shareholding.

Payments of dividends, if any, will be made to shareholders at their mandated addresses in the Register of Shareholders.

All issued shares of the Company shall be registered in the Register of Shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefor by the Company and such Register shall contain the name of each holder of registered shares, his residence or elected domicile so far as notified to the Company and the number and class of shares held by him. Every transfer of a share shall be entered in the Register of Shareholders.

Shares shall be free from any restriction on the right of transfer and from any lien in favour of the Company.

Transfer of shares shall be effected by inscription of the transfer to be made by the Company upon delivery of all instruments of transfer satisfactory to the Company.

Every shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will be entered in the Register of Shareholders free of charge. In the event of joint holders of shares, only one address will be inserted and any notices will be sent to that address only.

In the event that such shareholder does not provide such address or in writing revokes an existing address without providing an alternative, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the Register of Shareholders and the shareholder’s address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. The shareholder may, at any time, change his address as entered in the Register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

If a conversion or a payment made by any subscriber results in the issue of a share fraction, such fraction (which may be no less than one thousandth of a share) shall be entered into the Register of Shareholders. It shall not be entitled to vote but shall, to the extent the Company shall determine, be entitled to a corresponding fraction of the dividend.

From time to time and as further described in the sales documents of the Company, the Company may determine that, in order to protect the best interests of the shareholders of the Company, certain assets or securities should be held separately from the Fund for which they were initially purchased until the resolution of a special event or circumstance

(each a "Special Investment"). Each Special Investment will be held by a specific category until its liquidation, or the determination of the Company, that such investment need not be treated as a Special Investment anymore (each a "Realization"). Shares in such categories are not redeemable by a shareholder and the relevant assets must be held until Realization.

Upon Realization, the Company may either compulsorily convert at their respective net asset values the shares issued in the context of a Special Investment into the category of shares held by the relevant shareholder before the Special Investment occurred or liquidate the holding of the shareholder as further disclosed in the sales documents.

Art. 7. (Replacement of ownership documents). If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his confirmation of shareholding has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate confirmation of shareholding may be issued under such conditions and guarantees, as the Company may determine. At the issuance of the new confirmation of shareholding, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original confirmation of shareholding in place of which the new one has been issued shall become void.

The Company may, at its election, charge the shareholder any out of pocket expenses incurred in issuing a duplicate or a new confirmation of shareholding in substitution for one mislaid, mutilated or destroyed.

Art. 8. (Restriction of ownership & eligibility). The Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body if the holding of shares by such person results in a breach of law or regulations whether Luxembourg or foreign or if such holding may be detrimental to the Company or the majority of its shareholders.

More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, and without limitation, by any "U.S. person", as defined hereafter. For such purpose, the Company may:

(a) decline to issue any share where it appears to it that such registration would or might result in such share being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding shares in the Company;

(b) at any time require any person whose name is entered in the Register of Shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests in a person who is precluded from holding shares in the Company; and

(c) where it appears to the Company that any person, who is precluded pursuant to this Article from holding shares in the Company, either alone or in conjunction with any other person is a beneficial or registered owner of shares, compulsorily redeem from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

(1) The Company shall serve a notice (hereinafter called the "redemption notice") upon the shareholder bearing such shares or appearing in the Register of Shareholders as the owner of the shares to be redeemed, specifying the shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such shares, and the place at which the redemption price in respect of such shares is payable. Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the confirmation of shareholding representing the shares specified after the close of business on the date specified in the redemption notice, such shareholder shall cease to be a shareholder and the shares previously held by him shall be cancelled;

(2) the price at which the shares specified in any redemption notice shall be redeemed (herein called the "redemption price") shall be an amount equal to the Share Price of shares of the relevant class, determined in accordance with Article 23 hereof, less any redemption charge payable in respect thereof and less any contingent deferred charge, as may be decided from time to time by the Board;

(3) payment of the redemption price will be made to the shareholder appearing as the owner thereof in the currency of denomination of the relevant class of shares and will be deposited by the Company in Luxembourg or elsewhere (as specified in the redemption notice) for payment to such person but only upon surrender of the confirmation of shareholding representing the shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such redemption notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank as aforesaid; or

(4) the exercise by the Company of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any share was otherwise than appeared to the Company at the date of any redemption notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith; and

(d) decline to accept the vote of any person who is precluded from holding shares in the Company at any meeting of shareholders of the Company.

Whenever used in these Articles, the term "U.S. person" shall include a national or resident of the United States of America or any of its states, territories, possessions or areas subject to its jurisdiction (the "United States") and any partnership, corporation or other entity organised or created under the laws of the United States or any political subdivision thereof.

The Board may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription application for shares until such time as the Company has received sufficient evidence that the applicant qualifies as an Eligible Investor. If it appears at any time that a holder of shares is not an Eligible Investor, the Board will (i) direct such shareholder to (a) transfer his shares to a person qualified to own such shares, or (b) request the Company to redeem his shares, or (ii) compulsorily redeem the relevant shares in accordance with the provisions set forth above in this Article. The Board will refuse to give effect to any transfer of shares and consequently refuse for any transfer of shares to be entered into the Register of Shareholders in circumstances where such transfer would result in a situation where shares would, upon such transfer, be held by a person not qualifying as an Eligible Investor.

In addition to any liability under applicable law, each shareholder who does not qualify as an Eligible Investor, and who holds shares in the Company, shall hold harmless and indemnify the Company, the Board, the other shareholders and the Company's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding circumstances where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as an Eligible Investor or has failed to notify the Company of its loss of such status.

Art. 9. (Absolute authority of regularly constituted AGM/EGM). Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all shareholders of the Company regardless of the class of shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 10. (AGM frequency, venue & timing). The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Tuesday of April in each year at 3.30 p.m. and for the first time in 2012. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the meeting shall be held on the first bank business day in Luxembourg thereafter. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 11. (General Meetings - procedures). The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share of whatever class or category and regardless of the Net Asset Value per share within the class or category is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax message. Such proxy shall be valid for any reconvened meeting unless it is specifically revoked.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes in relation to shares represented at the meeting but in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote.

No resolution to amend these Articles or to dissolve the Company shall be effective unless it is passed by a majority of two thirds of the votes cast.

Art. 12. (General Meetings - notices). Shareholders will meet upon call by the Board, pursuant to notice setting forth the agenda sent to shareholders in accordance with Luxembourg law requirements.

To the extent required by Luxembourg law, the notice shall be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg and in such newspaper as the Board may decide.

Art. 13. (Board of Directors - constitution). The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members (each a "Director"); members of the Board need not be shareholders of the Company.

The Directors shall be elected by the shareholders at a general meeting for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a Director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise the remaining Directors may meet and may elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 14. (Board Meetings - procedures). The Board will choose from among its members a chairman, and may choose one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The Board shall meet upon call by any two Directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and at the Board, but in his absence the shareholders or the Board may appoint any person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all Directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any Director may act at any meeting of the Board by appointing in writing another Director as his proxy.

A Director may also participate at any meeting of the Board by videoconference or any other means of telecommunication permitting the identification of such Director. Such means must allow the Director to participate effectively at such meeting of the Board. The proceedings of the meeting must be retransmitted continuously.

The Directors may only act at duly convened meetings of the Board. Directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board.

The Board can deliberate or act validly only if at least half of the Directors are present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board shall have a casting vote.

Resolutions of the Board may also be passed in the form of consent resolution in identical terms which may be signed on one or more counterparts by all the Directors.

The Board from time to time may appoint the officers of the Company, including a general manager, a secretary, and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the Board.

The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to physical persons or corporate entities which need not be members of the Board. The Board may also delegate any of its powers, authorities and discretions to any committee, consisting of such person or persons (whether a member or members of the board or not) as it thinks fit. A meeting of the committee shall be quorate for the purpose of exercising any of its powers, authorities or discretions under the same conditions as foreseen in this Article for meetings of the Board.

Art. 15. (Board Meetings - minutes). The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman who presided such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by such chairman, or by the secretary, or by two Directors.

Art. 16. (Board - Investment powers & delegation). The Board shall, based upon the principle of spreading of risks, have power to determine the corporate and investment policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

In order to reduce operational and administrative charges while allowing a wider diversification of the investments, the Board may decide that part or all of the assets of the Company will be comanaged with assets belonging to other collective investment schemes or that part or all of the assets of any class of shares will be co-managed among themselves.

Art. 17. (Directors & Officers - conflict of interest). No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a Director, associate officer or employee of such other company or firm. Any Director or officer of the Company who serves as a Director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such a affiliation with such other company or firm but subject as hereinafter provided, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director of the Company may have any conflicting interest in any transaction of the Company, such Director shall make known to the Board such conflicting interest and shall not consider or vote on any such transactions and such Director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

The term "personal interest", as used in the preceding paragraph, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving Peak Partners S.A., Geneva or any subsidiary or affiliate thereof or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the Board unless such a "personal interest" is considered to be a conflicting interest by applicable laws and regulations.

Art. 18. (D&O - indemnity). Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof.

The words "claim", "actions", "suit", or "proceeding", shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or other including appeals), actual or threatened, and the words "liability" and "expenses" shall include, without limitation, attorney's fees, costs, judgments, amounts paid in settlement, fines, penalties and other liabilities.

No indemnification shall be provided hereunder to a Director or officer:

A.- against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

B.- with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated not to have acted in good faith and in the reasonable belief that his action was in the best interests of the Company;

C.- in the event of a settlement, unless there has been a determination that such Director or officer did not engage in wilful misfeasance, bad faith, negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office:

1) by a court or other body approving the settlement; or

2) by vote of two thirds (2/3) of those members of the Board of the Company constituting at least a majority of such board who are not themselves involved in the claim, action, suit or proceeding; or

3) by written opinion of independent counsel, such opinion to be paid for out of the assets of the Company.

The right of indemnification herein provided may be insured against by policies maintained by the Company, shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel other than Directors and officers may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and presentation of a defense to any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article may be advanced by the Company, prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or Director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 19. Directors signing authority). The Company will be bound by the joint signature of any two Directors or by the joint or single signature(s) of any Director or officer to whom authority has been delegated by the Board.

Art. 20. (Auditor). The general meeting of shareholders shall appoint a "réviseur d'entreprises agréé" who shall carry out the duties prescribed by the Law. The réviseur d'entreprises agréé shall be elected by the annual general meeting of shareholders and serve until its successor shall have been elected.

Art. 21. (Redemption of shares). The Company has the power to redeem its own shares at any time within the sole limitations set forth by law.

Any shareholder may request the redemption of all or part of his shares by the Company in the minimum amount as disclosed in the sales documents of the Company and provided that:

(i) in the case of a request for redemption of part of his shares, the Company may, if compliance with such request would result in a holding of shares of any one class with an aggregate Net Asset Value of less than the minimum disclosed in the sales documents, redeem all the remaining shares held by such shareholder; and

(ii) the Company may limit the total number of shares of any one class which may be redeemed on a Valuation Date to a number of shares which, when multiplied by the available Net Asset Value per share of the class, correspond to a percentage of the net assets of such class, as disclosed in the sales documents.

In case of deferral of redemptions the relevant shares shall be redeemed at the Share Price based on the Net Asset Value per share prevailing at the date on which the redemption is effected, less any adjustment of charge, including, but not limited to, redemption charge in respect thereof as may be decided by the Board from time to time and described in the sales documents.

The redemption price shall be paid normally, within the period as specified by the Directors in the sales documents following the date on which the applicable Share Price was determined and shall be based on the Share Price for the relevant category of the relevant class as determined in accordance with the provisions of Article 23 hereof, less any adjustment or charge, including but not limited to redemption charge, as may be decided by the Board from time to time and described in the sales documents. If in exceptional circumstances the liquidity of the portfolio of assets maintained in respect of the class of shares being redeemed is not sufficient to enable the payment to be made within such a period, such payment shall be made as soon as reasonably practicable thereafter but without interest.

Any such request must be filed or confirmed by such shareholder in written form or any such manner as set out in the sales documents at the registered office of the Company in Luxembourg or with any other person or entity appointed by the Company as its agent for redemption of shares. The confirmation of shareholding accompanied by proper evidence of transfer or assignment must be received by the Company or its agent appointed for that purpose before the redemption price may be paid.

The Company shall have the right, if the Board so determines, to satisfy payment of the redemption price to any shareholder requesting redemption of any of his shares (but subject to the consent of the shareholder) in specie by allocating to the holder investments from the portfolio of the relevant Fund as constituted at the time of making the payment equal in value (calculated in the manner described in Article 23 hereof) to the value of the holding to be redeemed.

The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other holders of shares in the relevant Fund and the valuation used shall be confirmed by a special report of an independent auditor.

Shares of the Company redeemed by the Company shall be cancelled.

Any shareholder may request switching of all or part of his shares of one category of a class into shares of the same category of another class or of another category of the same class based on a switching formula as determined from time to time by the Board and disclosed in the sales documents of the Company provided that the Board may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of conversion, and may make switching subject to payment of such charge, as it shall determine and disclose in the sales documents.

Art. 22. (NAV - suspension). The Net Asset Value and the Share Price and Redemption Price of shares in the Company shall be determined as to the shares of each class of shares by the Company from time to time, as the Board by resolution may direct (every such day or time for determination thereof being referred to herein as a "Valuation Date").

The Company may suspend the determination of the Net Asset Value and the Share Price of shares of any particular class and the issue, switching and redemption of the shares in such class:

(a) during any period when the principal market or stock exchange, on which a substantial portion of the investments of the relevant class from time to time are quoted, is closed (otherwise than for ordinary holidays), or during which dealings therein are restricted or suspended;

(b) any period when the net asset value of the undertakings for collective investments in which the Company will have invested and the units or the shares of which constitute a significant part of the assets of the Company cannot be determined accurately so as to reflect their fair market value as at the Valuation Date;

(c) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Company would be impracticable;

(d) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of any of the investments or the current prices of any market or stock exchange; or

(e) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of shares or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of shares cannot in the opinion of the Directors be effected at normal rates of exchange;

(f) during any period when in the opinion of the Directors of the Company there exist unusual circumstances where it would be impracticable or unfair towards the shareholders to continue dealing with shares of any class of the Company; or

(g) if the Company is being or may be wound-up, on or following the date on which notice is given of the general meeting of shareholders at which a resolution to wind-up the Company is to be proposed.

Any such suspension shall be made available as described in the sales documentation by the Company and shall be promptly notified to shareholders requesting redemption or switching of their shares by the Company at the time of the filing of the request for such redemption as specified in Article 21 hereof.

Such suspension as to any class will have no effect on the calculation of the Net Asset Value, Share Price or the issue, redemption and switching of the shares of any other class.

Art. 23. (NAV - determination). The Net Asset Value of shares of each category in each class of shares in the Company shall be expressed in EUR or in the relevant currency of the class concerned as per share figure and shall be determined in respect of any Valuation Date by dividing the net assets of the Company corresponding to such category, being the value of the assets of the Company of such class attributable to such category less its liabilities attributable to such category by the number of shares of the relevant category.

The Share Price of a share of any category in each class shall be determined in respect of any Valuation Date to be equal to the Net Asset Value of that category on that day, adjusted to reflect any dealing charges, dilution levies or fiscal charges which the Board feels it is appropriate to take into account in respect of that category, divided by the number of shares of that category then in issue or deemed to be in issue and by rounding the total to the nearest second decimal or such other figure as the Board may determine from time to time.

The Board may resolve to operate equalisation arrangements in relation to the Company.

The valuation of the Net Asset Value of the respective categories of the different classes of shares shall be made in the following manner:

A. The assets of the Company shall be deemed to include:

(a) all cash in hand or on deposit, including any interest accrued thereon;

(b) all bills and demand notes and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);

(c) all bonds, time notes, shares, stocks, debenture stocks, units/shares in undertakings for collective investment, subscription rights, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by the Company;

(d) all stock, stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company (provided that the Company may make adjustments with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);

(e) all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such securities;

(f) the preliminary expenses of the Company insofar as the same have not been written off; and

(g) all other permitted assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

The value of such assets shall be determined as follows:

(1) shares or units in open-ended undertakings for collective investment will be valued at the actual net asset value for such shares or units as of the relevant Valuation Date, failing which they shall be valued at the estimated net asset value as of such Valuation Date, failing which they shall be valued at the last available net asset value whether estimated or actual which is calculated prior to such Valuation Date which ever is the closer to such Valuation Date, provided that if events have occurred which may have resulted in a material change in the net asset value of such shares or units since the date on which such actual or estimated net asset value was calculated, the value of such shares or units may be adjusted in order to reflect, in the reasonable opinion of the Board, such change;

(2) shares or units in undertakings for collective investment the issue or redemption of which is restricted and in respect of which a secondary market is maintained by dealers who, as main marketmakers, offer prices in response to market conditions may be valued by the Directors in line with such prices;

(3) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Company may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(4) the value of securities (including a share or unit in a closed-ended undertaking for collective investment) and/or financial derivative instruments which are listed on any official stock exchange or traded on any other organised market at the last available stock price. Where such securities or other assets are quoted or dealt in or on more than one stock exchange or other organised markets, the Directors shall select the principal of such stock exchanges or markets for such purposes;

(5) in the event that any of the securities held in the Company's portfolio on the relevant day are not listed on any stock exchange or traded on any organised market or if with respect to securities listed on any stock exchange or traded on any other organised market, the price as determined pursuant to sub-paragraph (4) is not, in the opinion of the Board, representative of the fair market value of the relevant securities, the value of such securities will be determined prudently and in good faith based on the reasonably foreseeable sales price or any other appropriate valuation principles;

(6) the financial derivative instruments which are not listed on any official stock exchange or traded on any other organised market will be valued in a reliable and verifiable manner;

(7) Swap contracts will be valued according to generally accepted valuation rules that can be verified by auditors. Asset based swap contracts will be valued by reference to the market value of the underlying assets. Cash flow based swap contracts will be valued by reference to the net present value of the underlying future cash flows;

(8) In respect of shares or units of an undertaking for collective investment held by the Company, for which issues and redemptions are restricted and a secondary market trading is effected between dealers who, as main market makers, offer prices in response to market conditions, the Board may decide to value such shares or units in line with the prices so established;

(9) The value of any security or other asset which is dealt principally on a market made among professional dealers and institutional investors shall be determined by reference to the last available price;

(10) Any assets or liabilities in currencies other than the base currency of the classes of shares will be converted using the relevant spot rate quoted by a bank or other responsible financial institution;

(11) In circumstances where the interests of the Company or its shareholders so justify (avoidance of market timing practices, for example), the Board may take any appropriate measures, such as applying a fair value pricing methodology to adjust the value of the Company's assets. Such fair value pricing methodology will be determined in accordance with procedures established by and under the general supervision of the Board. When the Company uses fair value pricing, it may take into account any factors it deems appropriate;

(12) If any of the aforesaid valuation principles do not reflect the valuation method commonly used in specific markets or if any such valuation principles do not seem accurate for the purpose of determining the value of the Company's assets, be it for a class of shares only, the Board may fix different valuation principles in good faith and in accordance with generally accepted valuation principles and procedures.

B. The liabilities of the Company shall be deemed to include:

(a) all loans, bills and accounts payable;

(b) all accrued or payable administrative expenses (including management fee, custodian fee and corporate agent's insurance premiums fee for and any other fees payable to representatives and agents of the Company);

(c) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company where the date of valuation falls subsequent to the record date for determination of the person entitled thereto;

(d) an appropriate provision for future taxes based on capital and income as at the date of the valuation and any other reserves, authorised and approved by the Board; and

(e) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature, actual or contingent, except liabilities, related to shares in the relevant class toward third parties. In determining the amount of such liabilities the Board may take into account all expenses payable by the Company which shall comprise formation expenses, fees payable to its investment advisers or investment managers, accountants, custodian, domiciliary, registrar and transfer agents, any paying agent and permanent representatives in places of registration, any other agent employed by the Company, fees for legal and auditing services, Directors fees and expenses, promotional, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of advertising or preparing and printing of sales documents, explanatory memoranda or registration statements, taxes or governmental charges, and all other operation expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Board may calculate all administrative and other expenses of a regular or periodical nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

C. The Directors shall establish a portfolio of assets for each category of each class of shares in the following manner:

(a) the proceeds from the allotment and issue of each category of shares shall be applied in the books of the Company to the portfolio of assets established for that category of shares, and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto shall be applied to such portfolio subject to the provisions of this Article;

(b) where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same portfolio as the assets from which it was derived and on each reevaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant portfolio;

(c) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular class or category or to any action taken in connection with an asset of a particular class or category, such liability all be allocated to the relevant class or category;

(d) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular class or category, such asset or liability shall be allocated to all the categories pro rata to the net asset values of each portfolio; provided that all liabilities, attributable to a class or category shall be binding on that class or category; and

(e) upon the record date for the determination of the person entitled to any dividend declared on any class or category of shares, the Net Asset Value of such class or category of shares shall be reduced by the amount of such dividends.

The Company is incorporated with multiple compartments as provided for in article 71 of the Law. The assets of a specific compartment are exclusively available to satisfy the rights of creditors whose claims have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that compartment.

D. For the purpose of valuation under this Article:

(a) shares of the Company to be redeemed under Article 21 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the Directors on the Valuation Date on which such valuation is made, and, from such time and until paid, the price therefor shall be deemed to be a liability of the Company;

(b) all investments, cash balances and other assets of any class expressed in currencies other than the currency of denomination in which the Net Asset Value per share of the relevant class is calculated shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value of the relevant class of shares; and

(c) effect shall be given on any Valuation Date to any purchases or sales of securities contracted for by the Company on such Valuation Date, to the extent practicable.

Art. 24. (Subscriptions). Whenever the Company shall offer shares for subscription, the price per share at which such shares shall be offered and sold, shall be based on the Share Price as hereinabove defined for the relevant category of the relevant class of shares. The price so determined shall be payable within a period as determined by the Directors as disclosed in the sales documents. The Share Price (not including the sales commission) may, upon approval of the Board, and subject to all applicable laws, namely with respect to a special audit report confirming the value of any assets contributed in kind, be paid by contributing to the Company securities or other assets acceptable to the Board consistent with the investment policy and investment restrictions of the Company.

Art. 25. (3rd party sales commissions). The Board may permit any company or other person appointed for the purpose of distributing shares of the Company to charge any applicant for shares a sales commission of such amount as such company or other person may determine.

Art. 26. (Accounting Year). The accounting year of the Company shall begin on the 1st January of each year and shall terminate on 31st December of the same year. The first accounting year shall begin upon incorporation and end on 31st December 2011. The accounts of the Company shall be expressed in EUR or such other currency, as the Board may

determine. Where there shall be different classes as provided for in Article 5 hereof, and if the accounts within such classes are expressed in different currencies, such accounts shall be converted into EUR and added together for the purpose of determination of the accounts of the Company.

Art. 27. (Distribution of income). The Shareholders shall determine how the annual net investment income shall be disposed of provided that the Directors may decide to issue, on such terms as the Directors shall determine in their discretion, within each Fund, shares on which income is either distributed (“Distribution Shares”) or accumulated (“Accumulation Shares”).

Dividends may further, in respect of any category of shares, include an allocation from an equalisation account which may be maintained in respect of any such category and which, in such event, will in respect of such category, be credited upon issue of shares and debited upon redemption of shares, in an amount calculated by reference to the accrued income attributable to such shares.

The dividends will automatically be reinvested in additional shares of the same category in the relevant class, unless the shareholder has specifically elected to receive such dividends in cash.

Dividends paid in cash will normally be paid in the reference currency in which the relevant share class or category of the Sub-Fund is expressed or, in exceptional circumstances, in such other currency as selected by the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividends into the currency of their payment.

Art. 28. (Liquidation & dissolution of the Company). In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out in accordance with Luxembourg law by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Any funds to which shareholders are entitled upon the liquidation of the Company and which are not claimed by those entitled thereto prior to the close of the liquidation process shall be deposited for the persons entitled thereto to the Caisse de Consignation in Luxembourg in accordance with the Law.

Art. 29. (Amendment to Articles). These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and majority requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 30. (Matters not covered). All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, and the Law.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid up the following shares:

Shareholder	Subscribed Capital	Number of Shares
Peak Partners Services S.A.	EUR 31,000	310

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever shall be borne by the Company and amount to EUR 3,000.-.

Statements

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Extraordinary general meeting of shareholders

The above named person representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having verified that it was regularly constituted, the meeting took the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed directors of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2012:

- 1) Mr. Frédéric Rosset, Chairman, Managing Director, Peak Partners S.A., 25, rue de la Coulouvrenière, CH-1204 Geneva;
- 2) Mr. Ben Dufour, 6, Grand-rue, L-3394 Roeser, Luxembourg;
- 3) Gordon Howarth, 1001-200 Ronald ST, R3J3J3 Winnipeg, Manitoba, Canada.

Second resolution

The following has been appointed auditor of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2012:

KPMG Audit, L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

Third resolution

The registered office of the Company is fixed at 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente et unième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Peak Partners Services S.A., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, représentée par Me Alexandra von Neuhoff von der Ley, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 27 janvier 2011.

Ladite procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte afin d'être soumis avec-celui à la formalité de l'enregistrement.

Le même comparant, ès qualité qu'il agit, a demandé au notaire d'acter les statuts d'une société anonyme comme suit:

Art. 1^{er}. (la Société). Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, sous la dénomination "Granite Specialized Investment Fund" (la "Société").

Art. 2. (Dissolution de la Société en vertu des Statuts). La Société est établie pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une résolution des actionnaires adoptée dans la forme exigée pour les modifications des statuts (les "Statuts").

Art. 3. (la Société - objet social). L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs de tout genre et tous autres actifs dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société est soumise aux dispositions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la "Loi") et peut prendre toutes mesures et effectuer toute opération quelle estime utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large permis par la Loi.

Art. 4. (la Société - siège social). Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil"), des succursales ou filiales entièrement détenues par la Société ou autres bureaux, tant au Luxembourg qu'à l'étranger. Pour autant que permis et dans les conditions prévues par la législation et la réglementation luxembourgeoises, le Conseil peut transférer le siège social de la Société vers une autre commune au Grand-Duché de Luxembourg.

Au cas où le Conseil estimerait que des événements politiques, économiques, sociales ou militaires extraordinaires, de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication de ce siège avec des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. (Émission d'actions). Le capital de la Société est représenté par des actions sans mention de valeur nominale et sera à tout moment égal à l'actif net total de la Société, tel que défini à l'article 23 des présents Statuts.

Les actions peuvent être divisées en plusieurs catégories d'actions, qui peuvent se différencier, entre autres, de par leur structure de commissions d'entrée, que le Conseil peut décider d'émettre dans une classe d'actions déterminée correspondant à un Fonds.

Le Conseil peut déterminer si et à partir de quelle date des actions d'autres catégories seront offertes à la vente, ces actions étant à émettre selon les termes et conditions déterminés par le Conseil.

Le capital minimum de la Société correspondra au capital minimum en EUR prévu par la Loi. Le capital minimum de la Société doit être atteint dans les douze mois après la date à laquelle la Société a été autorisée en tant que fonds d'investissement spécialisé selon la Loi.

La détention d'actions de la Société est limitée aux "investisseurs avertis" tels que définis par la Loi (ci-après "Investisseurs Éligibles" ou individuellement un "Investisseur Éligible").

Le Conseil est autorisé sans limitation à émettre des actions entièrement libérées de toute catégorie de la classe concernée à tout moment conformément à l'article 24 des présents Statuts au Prix par Action ou aux Prix par Action respectifs déterminés conformément à l'article 23 des présents Statuts sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

Le Conseil peut déléguer à tout administrateur de la Société (un "Administrateur") ou tout fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement du prix des actions nouvelles.

Ces actions peuvent, au choix du Conseil, être de classes différentes correspondant à des portefeuilles d'avoirs séparés (chacun un "Fonds"), lesquelles peuvent, au choix du Conseil, être libellées en des devises différentes et dont le produit d'émission des actions de chaque classe d'actions sera investi, conformément à l'article 3 des présents Statuts, en valeurs de tout genre et autres avoirs correspondant à des zones géographiques, des secteurs industriels ou des zones monétaires, ou à des types spécifiques d'actions ou d'obligations ou d'avoirs permis tel que le Conseil le déterminera de temps en temps pour chaque classe d'actions.

Toute référence à une classe d'actions sera interprétée comme se rapportant à des actions de toute catégorie de la classe correspondante relative à un Fonds. Le capital de la Société sera exprimé en EUR comme la totalité des actifs nets de toutes les classes d'actions. À cette fin, les actifs nets d'une classe non libellée en EUR seront convertis en EUR.

Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la Valeur Nette d'Inventaire de toute classe d'actions est inférieure à 15.000.000 US\$ ou en cas de classe libellée dans une monnaie autre que le dollar des États-Unis, l'équivalent de cette somme dans n'importe quelle monnaie, ou au cas où le Conseil estime que cela est approprié en raison de changements de la situation économique ou politique affectant la Société ou la classe en question, ou parce que l'on considère que cela est dans le meilleur intérêt des actionnaires concernés, le Conseil peut racheter toutes les actions d'une classe à un prix reflétant les coûts anticipés de réalisation et de liquidation pour la clôture de la classe en question, mais sans commission de rachat, ou peut fusionner cette classe avec une autre classe de la Société ou avec un autre organisme de placement collectif de l'Espace Économique Européen ("EEE").

La liquidation d'une classe par rachat forcé de toutes les actions ou par fusion avec une autre classe de la Société ou organisme de placement collectif de l'EEE, peut être effectuée après accord de tous les actionnaires de la classe qu'il s'agit de liquider ou de fusionner lors d'une assemblée de classe dûment convoquée qui peut être valablement tenue sans quorum et décidée par une majorité simple des suffrages exprimés. Une fusion ainsi décidée par le Conseil ou approuvée par les actionnaires de la classe affectée, sera obligatoire pour les actionnaires de la classe concernée après l'écoulement d'un préavis de trente (30) jours et pendant laquelle période les actionnaires peuvent racheter leurs actions sans commission de rachat.

En cas de fusion avec un "fonds commun de placement" la décision sera obligatoire uniquement pour les actionnaires qui ont voté en faveur de la fusion.

Les actifs qui ne sont pas distribués aux bénéficiaires lors de la mise en œuvre de la liquidation, seront déposés en séquestre auprès de la Caisse de Consignation au Luxembourg au profit de leur bénéficiaire. S'ils ne sont pas réclamés, ils seront prescrits conformément à la loi luxembourgeoise.

Art. 6. (Actions - transférabilité, sidepockets, etc.) La Société émettra uniquement des actions sous forme nominative. Les actionnaires recevront une confirmation de leur participation.

Les actions ne seront émises qu'après acceptation de la souscription et sous réserve du paiement en numéraire ou en nature du prix conformément à l'article 24 des présents Statuts. Le souscripteur deviendra, après l'acceptation de la souscription et la réception du prix d'achat, propriétaire des actions achetées et, sur demande, recevra, sans retard indu, une confirmation définitive de sa participation.

Le paiement de dividendes, se fera, le cas échéant, aux actionnaires, à l'adresse inscrite au Registre des Actionnaires.

Toutes les actions émises par la Société seront inscrites dans le Registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et ledit Registre contiendra le nom de chaque détenteur d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il l'aura indiqué à la Société, ainsi que le nombre et la classe des actions détenues par celui-ci. Tout transfert d'une action sera inscrit dans le Registre des Actionnaires.

Les actions sont libres de toute restriction au droit de les transférer et de toute charge en faveur de la Société.

Le transfert d'actions se fera au moyen d'une inscription par la Société du transfert à effectuer par la Société, à l'issue de la remise de tous documents de transfert jugés probants par la Société.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations de la part de la Société pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite gratuitement dans le Registre des Actionnaires. En cas de copropriété d'actions, une adresse seulement sera inscrite et toute communication sera envoyée à cette adresse uniquement.

Au cas où un tel actionnaire ne fournit pas une telle adresse ou demande, par écrit, à faire supprimer une adresse existante sans en fournir d'autre, la Société pourra permettre qu'il en soit fait mention dans le Registre des Actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera réputée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse déterminée de temps à autre par la Société, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'actionnaire à la Société. L'actionnaire peut, à tout moment, faire modifier l'adresse inscrite dans le Registre des Actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse que la Société pourra déterminer de temps à autre.

Si une conversion ou un paiement effectué par un souscripteur a pour résultat l'émission d'une fraction d'action, cette fraction (qui ne sera pas inférieure à un millième d'action) sera inscrite au Registre des Actionnaires. Elle ne conférera pas de droit de vote, mais donnera droit, dans les conditions à déterminer par la Société, à une fraction correspondante du dividende.

De temps à autre et tel que cela est décrit dans les documents de vente de la Société, la Société peut décider que, en vue de protéger les intérêts des actionnaires de la Société, certains avoirs ou valeurs soient détenus séparément du Fonds pour lequel ils furent initialement acquis, jusqu'à la résolution d'une circonstance ou d'un événement particulier (chacun un "Investissement Spécial"). Chaque Investissement Spécial sera détenu par une catégorie spécifique jusqu'à sa liquidation ou jusqu'à la détermination par la Société qu'un tel investissement n'a plus besoin d'être traité comme un Investissement Spécial (chacun une "Réalisation"). Les actions dans lesdites catégories ne sont pas rachetables par un actionnaire et les avoirs en question doivent être détenus jusqu'à la Réalisation.

Après la Réalisation, la Société peut soit obligatoirement convertir, à leur valeur nette d'inventaire respective, les actions émises dans le cadre d'un Investissement Spécial dans la catégorie d'actions détenue par l'actionnaire concerné avant que l'Investissement Spécial n'intervienne, soit liquider la participation de l'actionnaire de la manière tel que décrite dans les documents de vente.

Art. 7. (Remplacement des documents de propriété). Lorsqu'un actionnaire peut prouver de façon satisfaisante à la Société que sa confirmation de participation a été égarée, endommagée ou détruite, un duplicata peut, à sa demande, être émis aux conditions et garanties que la Société déterminera. Dès l'émission d'une nouvelle confirmation de participation, laquelle portera la mention qu'il s'agit d'un duplicata, la confirmation d'origine à la place de laquelle la nouvelle confirmation de participation a été émise deviendra sans valeur.

La Société peut, à son gré, mettre à la charge de l'actionnaire tous frais encourus lors de l'émission d'un duplicata ou d'une nouvelle confirmation en remplacement d'une confirmation de participation égarée, endommagée ou détruite.

Art. 8. (Restriction à la propriété & éligibilité). La Société peut restreindre ou interdire la propriété d'actions de la Société par n'importe quelle personne, société ou personne morale si la détention d'action par une telle personne résulterait en une violation de la loi ou de la réglementation luxembourgeoise ou étrangère ou si une telle détention peut être préjudiciable à la Société ou à la majorité des actionnaires.

De façon plus spécifique, elle pourra limiter ou interdire la propriété d'actions dans la Société par toute personne physique ou morale, et, sans limitation, par tout "ressortissant des États-Unis d'Amérique", tels que définis ci-après. À cet effet, la Société pourra:

a) refuser d'émettre des actions lorsqu'il apparaît que cette émission aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété directe ou la propriété indirecte de ces actions à une personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire de la Société;

b) à tout moment demander à toute personne dont le nom figure au Registre des Actionnaires, de lui fournir tout renseignement, appuyé d'un certificat, qu'elle estime nécessaire, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou non en propriété effective à une personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire dans la Société; et

c) procéder au rachat forcé de toutes actions détenues par un tel actionnaire s'il apparaît aux yeux de la Société qu'une personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire de la Société conformément à cet article, est, soit seule, soit ensemble avec d'autres personnes, le propriétaire effectif ou titulaire inscrit au Registre des Actionnaires de la Société. Dans ce cas la procédure suivante sera d'application:

1) la Société enverra un avis (appelé ci-après "l'avis de rachat") à l'actionnaire possédant ces actions ou apparaissant au Registre des Actionnaires comme étant le propriétaire des actions à racheter, lequel spécifiera les actions à racheter selon ce qui est dit ci-dessus, le prix de rachat à payer pour ces actions et l'endroit où ce prix de rachat sera payable. Un tel avis de rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle figurant dans les livres de la Société. L'Actionnaire en question sera alors obligé de remettre sans délai la confirmation de participation, représentant les actions spécifiées dans l'avis de rachat. Dès la fermeture des bureaux, au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire et les actions qu'il détenait auparavant seront annulées;

2) le prix auquel les actions spécifiées dans l'avis de rachat seront rachetées (ci-après dénommé le "prix de rachat"), sera égal au Prix par Action des actions de la classe en question, déterminée conformément à l'article 23 des présents Statuts sous déduction de toute commission de rachat payable en relation avec un tel rachat et sous déduction d'une commission différée, tel que décidé par le Conseil de temps à autre;

3) le paiement du prix de rachat sera effectué à l'actionnaire qui apparaît en être le propriétaire dans la devise de la classe d'actions concernée et sera déposé par la Société à Luxembourg ou ailleurs (selon ce qui sera spécifié dans l'avis de rachat) aux fins de paiement à cette personne, mais seulement contre remise de la confirmation de participation,

représentant les actions indiquées dans l'avis de rachat. Dès le paiement du prix de rachat selon ce qui est décrit ci-dessus, aucune personne ayant un intérêt dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra plus faire valoir de droit relativement à ces actions ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses actifs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions de recevoir le prix ainsi déposé (sans intérêt) de la part de ladite banque selon ce qui précède; ou

4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé au motif qu'il n'y aurait pas eu de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne, ou qu'une action appartenait à une autre personne que celle dont la Société avait connaissance à la date de l'avis de rachat, à la seule condition que la Société ait exercé ses pouvoirs en toute bonne foi; et

d) refuser, lors de toute assemblée des actionnaires de la Société le vote à toute personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire de la Société.

Lorsqu'utilisé dans les présents Statuts, le terme "Personne des États-Unis d'Amérique" désignera tout citoyen ou résident des États-Unis d'Amérique ou d'un de ses États, territoires, possessions ou de régions placées sous sa juridiction (les "États-Unis") et toute partnership, société ou autre entité organisées ou créés sous les lois des États-Unis ou d'une subdivision politique de ceux-ci.

Le Conseil peut, discrétionnairement, retarder l'acceptation de toute demande de souscription d'actions jusqu'à ce que la Société ait reçu une preuve suffisante que le demandeur est un Investisseur Éligible. S'il apparaît à n'importe quel moment qu'un détenteur d'actions n'est pas un Investisseur Éligible, le Conseil (i) chargera un tel actionnaire (a) de transférer ses actions à une personne qualifiée pour posséder de telles actions, ou (b) demander à la Société de racheter ses actions ou (ii) procéder au rachat forcé des actions concernées conformément aux dispositions prévues ci-dessus dans le article. Le Conseil refusera de donner effet à un transfert d'actions et par conséquent refusera que le transfert d'actions soit inscrit au Registre des Actionnaires dans l'hypothèse où un tel transfert résulterait dans une situation où les actions seraient, suite au transfert, détenues par une personne n'étant pas un Investisseur Éligible.

En sus de toute responsabilité selon la loi applicable, chaque actionnaire qui n'est pas un Investisseur Éligible, et qui détient des actions de la Société, devra réparer et indemniser la Société, le Conseil, les autres actionnaires et les agents de la Société pour tous dommages, pertes ou dépenses résultant de ou en connexion avec une telle détention lorsque l'actionnaire concerné a produit une documentation trompeuse ou fausse ou donné des informations trompeuses ou fausses pour établir faussement son statut d'Investisseur Éligible ou a manqué de notifier à la Société la perte de ce statut.

Art. 9. (Pouvoir absolu des AGA/AGE régulièrement constituées). Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les résolutions prises à une telle assemblée lieront tous les actionnaires de la Société, quelle que soit la classe d'actions qu'ils détiennent. Elle est investie des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. (Fréquence, lieu & date des AGA). L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, à 15 heures 30, le troisième mardi d'avril et pour la première fois en 2012. Si un tel jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée se tiendra le premier jour bancaire ouvrable à Luxembourg suivant cette date. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation y relatifs.

Art. 11. (Assemblées générales - procédures). Les quorum et délais requis par la loi régiront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Chaque action, quelle que soit la classe ou catégorie à laquelle elle appartient, et quelle que soit la Valeur Nette d'Inventaire par action dans ladite classe ou catégorie, donne droit à une voix sous réserve des restrictions imposées par les présents Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télex ou message télécopié une autre personne comme son mandataire. Un tel mandat est valable pour toute assemblée reconvoquée à moins qu'il ne soit spécialement révoqué.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi et dans les présents Statuts, les décisions lors d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprendront pas les voix en relation avec les actions représentées à l'assemblée mais pour lesquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote ou se sont abstenus ou ont rendu un vote blanc ou nul.

Aucune décision de modifier les présents Statuts ou de dissoudre la Société ne sera valable si elle n'est pas prise à la majorité des deux tiers des voix exprimées.

Art. 12. (Assemblées générales - avis). Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, envoyé par lettre recommandée aux actionnaires conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Dans la mesure exigée par la loi luxembourgeoise, l'avis sera publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du Luxembourg et dans tels journaux, selon ce que le Conseil décidera.

Art. 13. (Conseil - constitution). La Société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non de la Société.

Les Administrateurs sont élus par les actionnaires lors d'une l'assemblée générale pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle et lorsque leurs successeurs auront été élus et auront accepté leur mandat; sous réserve, toutefois, qu'un Administrateur puisse être révoqué avec ou sans motif et/ou puisse être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un Administrateur devient vacant par suite de décès, de démission ou autrement, les Administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un Administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 14. (Réunions du Conseil - procédures). Le Conseil choisira parmi ses membres un président, et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra aussi désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Administrateur, et qui aura pour mission de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil ainsi que des assemblées des actionnaires. Le Conseil se réunira sur la convocation de deux Administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du Conseil. Cependant, en son absence, l'assemblée générale ou le Conseil désignera à la majorité des actionnaires ou Administrateurs présents ou représentés une autre personne pour assumer l'intérim.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation de l'assentiment écrit par câble, télégramme, télex ou message télécopié de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout Administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit un autre Administrateur comme son mandataire.

Un Administrateur pourra également participer à toute réunion du Conseil par vidéoconférence ou par tous autres moyens de télécommunication permettant l'identification de l'Administrateur. De tels moyens doivent permettre à l'Administrateur de participer effectivement à une telle réunion de Conseil. Les délibérations de la réunion doivent être retransmises continuellement.

Les Administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil régulièrement convoquées. Les Administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être spécifiquement autorisés par une résolution du Conseil.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la moitié des Administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés. Au cas où il y a égalité des voix pour et contre une résolution, le président du Conseil aura une voix prépondérante.

Les décisions du Conseil peuvent également être prises par résolution circulaire identique en ses termes, signée sur un ou plusieurs documents par tous les Administrateurs.

Le Conseil nommera, de temps à autre, des fondés de pouvoirs de la Société, dont un directeur général, un secrétaire, éventuellement des directeurs généraux adjoints, des secrétaires adjoints et d'autres fondés de pouvoirs jugés nécessaires pour conduire les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil. A moins que les Statuts n'en disposent autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le Conseil.

Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière de la Société et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion, à des personnes physiques ou morales qui n'ont pas besoin d'être des Administrateurs. Le Conseil peut également faire toute délégation de pouvoirs à des comités qui comprendront les personnes (membres ou non du Conseil) qu'il désignera. Une réunion de ces comités ne sera en nombre pour exercer ses pouvoirs, dans les conditions telles que prévues par le présent Article pour les réunions du conseil d'administration.

Art. 15. (Réunions du Conseil - procès-verbaux). Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par l'Administrateur qui en aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par ce président, ou par le secrétaire, ou par deux Administrateurs.

Art. 16. (Conseil - pouvoirs d'investissement & délégation). Le Conseil aura le pouvoir de déterminer la politique de la Société et la politique d'investissement et la conduite de la gestion et des affaires commerciales de la Société, en se basant sur le principe de la répartition des risques.

En vue de réduire les charges opérationnelles et administratives en permettant une plus large diversification des investissements, le Conseil peut décider que tout ou partie des avoirs de la Société seront co-gérés avec des avoirs

appartenant à d'autres organismes de placement collectif ou que tout ou partie des avoirs d'une classe d'actions seront co-gérés entre eux.

Art. 17. (Administrateurs & fondés de pouvoir - conflit d'intérêt). Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société auraient un intérêt dans telle société ou entreprise ou par le fait qu'ils en seraient Administrateurs, associés, fondés de pouvoirs ou employés. L'Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est Administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société conclut des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires ne sera pas de ce fait, mais sous réserve de ce qui suit, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières relatives avec un tel contrat ou de telles affaires.

Au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un conflit d'intérêt dans une affaire de la Société, cet Administrateur devra informer le Conseil de son conflit d'intérêt et il ne délibérera ni ne prendra pas part au vote sur cette affaire et rapport devra être fait sur une telle affaire et sur l'intérêt dudit Administrateur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le terme "conflit d'intérêt", tel qu'employé dans le paragraphe qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec Peak Partners S.A., Genève et toute filiale ou société affiliée ou toute autre société ou entité telle que déterminée de temps à autre par le Conseil à moins qu'un tel "conflit d'intérêt" soit considéré comme étant un conflit d'intérêt par les lois et règlements applicables.

Art. 18. (Administrateurs & fondés de pouvoir - indemnisation). Sous réserve des exceptions et limitations mentionnées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société sera indemnisé par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour toute responsabilité et toute dépense raisonnablement encourue ou payée par lui en relation avec toute réclamation, action, procès ou procédure dans lesquels il serait impliqué, en tant que partie ou autrement, en raison du fait qu'il est ou a été Administrateur ou fondé de pouvoir et de tout montant payé ou encouru par lui en cas de transaction.

Les mots "réclamation", "action", "procès" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les réclamations, actions, procès ou procédures (civils, pénaux ou autres, y compris les appels), en cours ou imminents, et les mots "responsabilité" et "dépenses" incluront, sans limitation, les frais d'avocat, les coûts, les jugements, les montants payés en cas de transaction, les amendes, les pénalités et les autres responsabilités.

Il ne sera alloué aucune indemnité à un administrateur ou fondé de pouvoir:

A.- pour toute responsabilité envers la Société ou ses actionnaires en raison de faute délibérée, de mauvaise foi, de négligence ou d'insouciance téméraire fautive au regard des devoirs liés à la conduite de sa fonction;

B.- à l'égard de toute affaire pour laquelle il aura finalement été jugé pour ne pas avoir agi de bonne foi et raisonnablement pu estimer que son action était dans le meilleur intérêt de la Société;

C.- en cas de transaction, à moins qu'il n'ait été prouvé que cet Administrateur ou fondé de pouvoir n'ait pas commis de faute délibérée, agi de mauvaise foi, commis de négligence ou inattention fautive des devoirs liés à la conduite de sa fonction:

- 1) par un tribunal ou tout autre organisme approuvant la transaction; ou
- 2) par le vote des deux tiers (2/3) des membres du Conseil de la Société constituant au moins la majorité de ce conseil qui ne sont pas eux-mêmes impliqués dans la réclamation, l'action, le procès ou la procédure; ou
- 3) par un avis écrit d'un conseil indépendant, l'avis étant à payer à partir des actifs de la Société.

Le droit à indemnisation prévu ici peut faire l'objet d'une assurance au moyen de polices d'assurance prises en charge par la Société, est divisible, n'affecte pas tous les autres droits dont dispose un Administrateur ou fondé de pouvoir actuellement ou par la suite, sera transféré à l'égard de toute personne qui a cessé d'être Administrateur ou fondé de pouvoir et sera transféré au bénéfice des héritiers, exécuteurs et administrateurs de cette personne. Cette disposition n'affecte d'aucune manière les droits à indemnisation dont dispose le personnel de la Société autre que les Administrateurs et fondés de pouvoirs au terme d'un contrat ou de toute autre disposition légale.

Les dépenses liées à la préparation et la présentation d'une défense à l'encontre de toute réclamation, action, procès ou procédure ayant le caractère décrit dans le présent article peuvent être avancées par la Société, avant qu'il ne soit statué définitivement sur leur sujet sur réception d'un engagement pour ou pour le compte du fondé de pouvoir ou de l'Administrateur de rembourser ce montant s'il s'avère finalement qu'il n'a pas droit à une indemnisation au titre du présent article.

Art. 19. (Pouvoir de signature des Administrateurs). La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs ou par la signature isolée ou les signatures conjointes de tout Administrateur ou fondé de pouvoir auxquels des pouvoirs auront été spécialement délégués par le Conseil.

Art. 20. (Réviseur d'entreprises agréé). L'assemblée générale des actionnaires nommera un "réviseur d'entreprises" agréé qui exécutera les obligations telles que prévues par la Loi. Le réviseur d'entreprises sera élu par l'assemblée générale des actionnaires et assumera ses fonctions jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Art. 21. (Rachat d'actions). La Société a, à tout moment, le pouvoir de racheter ses propres actions dans les seules limites imposées par la loi.

Tout actionnaire est en droit de demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société pour le montant minimum tel que décrit dans les documents de vente de la Société, étant entendu:

(i) qu'en cas de demande de rachat d'une partie de ses actions, si le fait d'accéder à cette demande devait résulter en la détention d'actions d'une classe d'une Valeur Nette d'Inventaire totale inférieure au minimum tel que décrit dans les documents de vente, la Société pourra racheter toutes les actions restantes détenues par cet actionnaire; et

(ii) la Société peut limiter le nombre total d'actions d'une classe qui peuvent être rachetées à une Date d'Évaluation à un nombre d'actions qui, s'il est multiplié par la Valeur Nette d'Inventaire disponible par action de la classe, correspond à un pourcentage des avoirs nets d'une telle classe, tel que décrit dans les documents de vente.

Au cas où les rachats ont été reportés, les actions en question seront rachetées au Prix par Action basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par action valable à la date à laquelle le rachat est effectué, sous déduction d'une commission d'ajustement incluant, mais pas limité à, une commission de rachat selon ce qui sera décidé de temps à autre par le Conseil et décrit dans les documents de vente.

Le prix de rachat sera normalement payé dans un délai fixé par les Administrateurs dans les documents de vente après la date à laquelle a été fixé le Prix par Action applicable et sera basé sur le Prix par Action pour la catégorie concernée de la classe d'actions en question, tel que celui-ci sera déterminé selon les dispositions de l'article 23 des présentes sous déduction d'une commission d'ajustement incluant, mais pas limité à la commission de rachat selon ce qui sera décidé de temps à autre par le Conseil et décrit dans les documents de vente. Si en des cas exceptionnels la liquidité d'un portefeuille d'actifs détenu en rapport avec la classe d'actions à racheter est insuffisante pour permettre le paiement dans le délai fixé, ce paiement sera fait aussi rapidement que raisonnablement possible par la suite, mais sans intérêts.

Toute demande de rachat doit être présentée ou confirmée par écrit ou de la manière décrite dans les documents de vente, par l'actionnaire au siège social de la Société à Luxembourg, ou auprès de toute autre personne ou entité juridique désignée par la Société comme agent pour le rachat des actions. La confirmation de participation accompagnée d'une preuve suffisante de leur transfert ou cession doit être reçue par la Société ou son agent désigné à cet effet avant que le prix de rachat ne puisse être payé.

La Société a le droit, si le Conseil en décide ainsi, d'effectuer le remboursement du prix de rachat à un actionnaire demandant le rachat de n'importe quelles de ses actions (sous réserve de l'approbation de l'actionnaire) par un remboursement en nature au moyen d'une attribution à l'actionnaire d'avoirs du portefeuille du Fonds tel qu'il est constitué au moment de l'exécution du paiement concerné dont la contre-valeur (calculée de la manière décrite à l'article 23) correspond à celle des actions à racheter. La nature et le type d'actifs à transférer dans ce cas seront déterminés sur une base raisonnable et juste et sans porter atteinte aux intérêts des autres détenteurs d'actions du Fonds concerné et l'évaluation utilisée devra être confirmée par un rapport spécial d'un réviseur indépendant.

Les actions de la Société rachetées par la Société seront annulées.

Tout actionnaire peut demander l'échange de tout ou partie de ses actions d'une catégorie d'une classe en actions de même catégorie d'une autre classe ou en actions d'une autre catégorie de la même classe conformément à une formule d'échange telle que fixée de temps à autre par le Conseil et figurant dans les documents de vente de la Société, étant entendu que le Conseil peut imposer des restrictions concernant, entre autres, la fréquence des échanges et peut soumettre l'échange au paiement de frais dont il déterminera le montant et qu'il mentionnera dans les documents de vente.

Art. 22. (VNI - suspension). La Valeur Nette d'Inventaire et le Prix par Action et le Prix de Rachat des actions de la Société seront déterminés, pour les actions de chaque classe d'actions, périodiquement par la Société, comme le Conseil le déterminera (le jour de cette détermination étant désigné dans les présents Statuts comme un "Jour d'Évaluation").

La Société pourra suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire et du Prix par Action des actions de n'importe laquelle des classes d'actions ainsi que l'émission, l'échange et le rachat des actions de cette classe:

a) pendant toute période pendant laquelle un marché principal ou une bourse, sur lesquels une partie substantielle des investissements de la classe concernée est, de temps à autre, cotée, est fermée (pour une raison autre que des congés normaux) ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues de manière substantielle;

b) toute période pendant laquelle la valeur nette d'inventaire des organismes de placement collectif dans lesquels la Société a investi et dont les parts ou actions constituent une partie substantielle des avoirs de la Société ne peut pas être déterminée de manière précise afin de refléter leur valeur de marché équitable à un Jour d'Évaluation donné;

c) durant l'existence d'un état de choses qui constitue une situation d'urgence de laquelle il résulte que le transfert ou l'évaluation des avoirs de la Société sont impossibles;

d) durant toute période où les moyens de communication, qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements ou les cours en vigueur sur une bourse, sont hors de service;

e) pendant toute période où la Société est dans l'incapacité de rapatrier des fonds en vue d'effectuer des paiements à la suite du rachat d'actions, ou pendant laquelle un transfert de fonds relatif à la réalisation ou à l'acquisition d'investissements ou à des paiements dus à la suite du rachat d'actions, ne peut être effectué, de l'avis des Administrateurs, à un taux de change normal;

f) pendant toute période où, de l'avis des Administrateurs de la Société, il existe des circonstances inhabituelles qui rendent impossible ou inéquitable la continuation des transactions sur les actions d'une des classes d'actions de la Société; ou

g) si la Société est ou est susceptible d'être liquidée, lors de ou après la date à laquelle un avis de convocation d'une assemblée générale d'actionnaires est donné, lors de laquelle une résolution pour liquider la Société est soumise.

Pareille suspension sera rendue disponible comme décrit dans les documents de vente par la Société et sera notifiée promptement aux actionnaires demandant le rachat ou l'échange de leurs actions par la Société au moment où ils en feront la demande conformément aux dispositions de l'article 21 ci-dessus.

Pareille suspension relative à une classe d'actions n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, du Prix par Action ou l'émission, le rachat et l'échange des actions des autres classes d'actions.

Art. 23. (VNI - détermination). La Valeur Nette d'Inventaire des actions, pour chaque catégorie dans chaque classe d'actions de la Société, s'exprimera en EUR ou en toute autre devise de référence de la classe concernée, en un chiffre par action, et sera déterminée à chaque Jour d'Évaluation, en divisant les actifs nets de la Société correspondant à cette catégorie, constitués par les actifs de la Société correspondant à cette catégorie moins les engagements attribuables à cette catégorie, par le nombre d'actions émises dans cette catégorie.

Le Prix par Action d'une action de chaque catégorie dans chaque classe sera déterminé pour chaque Jour d'Évaluation comme étant égal à la Valeur Nette d'Inventaire de ladite catégorie ce jour-là, ajustée pour refléter les frais de transactions, "taxes de dilution" (dilution levies) ou les charges fiscales que le Conseil estime convenable d'être pris en considération en relation avec ladite catégorie, divisé par le nombre d'actions de ladite catégorie alors en circulation ou censées être émises et en arrondissant le total jusqu'au deuxième chiffre décimal significatif le plus proche ou tout autre chiffre que le Conseil peut déterminer de temps à autre.

Le Conseil peut décider d'effectuer des arrangements d'égalisation de dividendes en relation avec la Société.

L'évaluation de la Valeur Nette d'Inventaire des catégories respectives des différentes classes d'actions se fera de la manière suivante:

A. Les actifs de la Société seront censés inclure:

(a) toutes les espèces en caisse ou en dépôt y compris les intérêts échus;

(b) tous les effets et billets payables à vue et les comptes à recevoir (y compris le résultat de la vente de titres mais pas encore livrés);

(c) toutes les obligations, tous les billets à terme, actions, titres, titres obligataires, parts/actions dans des organismes de placement collectif, droits d'option ou de souscription, warrants et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de la Société ou contractés par elle;

(d) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres dans la mesure où une information y relative est à la disposition de la Société (la Société pourra toutefois faire des ajustements en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques de négociation ex-dividende ou ex-droits ou autres pratiques similaires);

(e) tous les intérêts échus produits par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf toutefois si ces intérêts sont compris dans ou reflétés par le principal de ces valeurs;

(f) les dépenses préliminaires de la Société dans la mesure où elles n'ont pas été amorties; et

(g) tous les autres actifs permis de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces actifs sera déterminée de la façon suivante:

(1) Des actions ou parts dans un organisme de placement collectif ouvert seront évaluées à la valeur actuelle des avoirs nets de telles actions ou unités à partir de la Date d'Évaluation en question, à défaut de quoi elles seront évaluées à la valeur estimée des avoirs nets à partir d'une telle Date d'Évaluation, à défaut de quoi elles seront évaluées à la dernière valeur disponible des avoirs nets, qu'elle soit estimée ou réelle, qui est calculée antérieurement à une telle Date d'Évaluation qui est la plus proche d'une telle Date d'Évaluation, sous réserve que, au cas où des événements se sont produits qui ont abouti à un changement matériel de la valeur des avoirs nets de telles actions ou unités depuis la date à laquelle une telle valeur actuelle ou estimée des avoirs nets a été calculée, la valeur de telles actions ou unités sera ajustée pour refléter, selon l'opinion raisonnable du Conseil, un tel changement.

(2) Des actions ou parts dans un organisme de placement collectif dont l'émission ou le rachat est restreint et pour lesquelles un marché secondaire est maintenu par des négociants qui, en tant que teneur de marchés principaux, offrent des prix aux conditions du marché, seront évaluées par les administrateurs en conformité avec de tels prix.

(3) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en espèces et intérêts annoncés ou échus et non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée intégralement auquel cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant jugé adéquat par la Société en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

(4) La valeur des valeurs mobilières (incluant une action ou part dans un organisme de placement collectif de type fermé) et/ou instruments financiers dérivés qui sont cotés sur une bourse officielle ou négociés sur tout autre marché

organisé sera déterminée au dernier prix disponible. Lorsque de telles valeurs mobilières ou autres avoirs sont cotés ou négociés sur plus d'une bourse de valeurs ou marché organisé, les Administrateurs choisiront la principale de ces Bourses de valeurs ou le principal de ces marchés à cet effet.

(5) Dans la mesure où des valeurs mobilières en portefeuille au jour de la transaction applicable ne sont pas cotées sur une bourse ou sur un marché organisé ou, si pour des valeurs cotées sur une bourse ou un marché organisé, le prix déterminé conformément au sous-paragraphe (4) n'est pas, de l'avis du Conseil, représentatif de la juste valeur de marché de ces valeurs mobilières, celles-ci seront évaluées sur base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et de bonne foi ou par tous autres principes d'évaluation appropriés.

(6) Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas cotés sur une bourse officielle ou négociés sur tout autre marché organisé seront évalués d'une manière sûre et vérifiable.

(7) Les contrats de "swap" seront évalués conformément aux règles d'évaluation généralement admises qui peuvent être vérifiées par les auditeurs. Les contrats de "swap" basés sur des actifs (asset based swaps) seront évalués par référence à la valeur du marché des actifs sous-jacents. Les contrats de "swap" de performance seront évalués par référence à la valeur nette présente des performances futures sous-jacents.

(8) Pour des actions ou parts d'un organisme de placement collectif tenu par la Société, pour lesquelles les émissions et les rachats sont restreints et pour lesquelles un marché secondaire est opéré entre les négociants qui, en tant que teneur de marché principaux, offrent des prix aux conditions du marché, le Conseil peut décider d'évaluer de telles actions ou unités en conformité avec les prix ainsi établis.

(9) La valeur d'une obligation ou d'une autre valeur qui est négociée principalement sur un marché constitué entre négociants professionnels et investisseurs institutionnels, sera déterminée par référence au dernier prix disponible.

(10) Des valeurs ou engagements en devises autres que la devise de référence de la classe d'action, seront converties à l'aide du cours au comptant en question coté par une banque ou une autre institution financière.

(11) Dans des circonstances où les intérêts de la Société ou des actionnaires le justifie pour éviter les pratiques de market timing, par exemple), le Conseil peut prendre toutes les mesures appropriées, comme appliquer une méthodologie de fair value pricing, pour ajuster la valeur des avoirs de la Société. Une telle méthodologie de fair value pricing sera déterminée conformément aux procédures établies par et sous la surveillance du Conseil. Au cas où la Société fait usage de fair value pricing, elle peut prendre en compte tous les facteurs qui lui semblent appropriés.

(12) Si l'un des principes d'évaluation précités ne reflètent pas la méthode d'évaluation communément utilisée sur des marchés spécifiques ou si l'un des principes d'évaluation ne semble pas juste pour la détermination de la valeur des avoirs de la Société, que ce soit uniquement pour une classe d'action, le Conseil peut fixer, de bonne foi et conformément aux principes et procédures d'évaluation généralement admis, différents principes d'évaluation.

B. Les engagements de la Société sont censés comprendre:

- a) tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles;
- b) tous les frais d'administration, échus ou payables (y compris la commission de gestion et celle de dépôt et les honoraires de l'agent de domiciliation de Société, les primes d'assurances et autres frais payables à tous autres mandataires et agents de la Société);
- c) toutes les obligations connues, présentes et futures, y compris toutes obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements soit en espèces soit en biens, y compris le montant des dividendes déclarés par la Société mais non encore payés lorsque le jour auquel est effectuée l'évaluation suit la date à laquelle se fera la détermination des personnes qui y ont droit;
- d) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu, courus jusqu'au jour auquel est effectuée l'évaluation et toutes autres réserves, autorisées et approuvées par le Conseil; et
- e) tous autres engagements de la Société, de quelque nature que ce soit, actuels ou éventuels, à l'exception des engagements en relation avec des actions de la classe concernée envers des tiers. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, le Conseil pourra tenir compte de toutes les dépenses à payer par la Société, y compris les dépenses d'établissement, honoraires à payer à ses conseillers d'investissement ou gestionnaires d'investissement, comptables, banque dépositaire, agent domiciliataire, teneurs du registre et agents de transfert, tout agent payeur et représentants permanents sur les lieux d'enregistrement, tout autre agent employé par la Société, honoraires pour des services légaux et de révisions, honoraires et dépenses des Administrateurs, dépenses de promotion, d'impression, de réédition de comptes et de publication, incluant les frais d'annonce ou de préparation et d'impression des documents de vente, documents explicatifs ou d'enregistrement, impôts ou charges gouvernementales, et toutes autres dépenses de fonctionnement, y compris les frais d'achat et de vente d'actifs, intérêts, charges bancaires et commissions de courtage, frais de port, téléphone et telex. Le Conseil peut calculer toutes les dépenses administratives et autres qui ont un caractère régulier ou périodique par une estimation pour l'année ou toute autre période en répartissant le montant au prorata des fractions de cette période.

C. Les Administrateurs établiront pour chaque catégorie de chaque classe d'actions un portefeuille d'actifs de la manière suivante:

a) les produits résultant de l'attribution et de l'émission des actions de chaque catégorie seront affectés, dans les livres de la Société, au portefeuille d'actifs établi pour cette catégorie d'actions, et les actifs, engagements, revenus et frais relatifs à cette classe d'actions seront affectés à ce portefeuille d'actifs conformément aux dispositions du présent article;

b) si un actif découle d'un autre actif, ce dernier actif sera attribué, dans les livres de la Société, au même portefeuille que celui auquel appartient l'actif dont il découlait et à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au portefeuille concerné;

c) lorsque la Société encourt un engagement qui est en relation avec un actif d'une classe ou catégorie déterminée ou en relation avec toute opération effectuée concernant un actif d'une classe ou catégorie déterminée, cet engagement sera attribué à la classe ou catégorie en question;

d) au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut être attribué à une classe ou catégorie déterminée, cet actif ou engagement sera attribué à toutes les catégories au prorata des valeurs nettes d'inventaire de chaque portefeuille; étant entendu que tous les engagements attribuables à une classe ou catégorie engageront cette classe ou catégorie; et

e) à la date de référence pour la détermination des personnes ayant droit à un dividende sur les actions d'une classe ou catégorie, la Valeur Nette d'Inventaire de cette classe ou catégorie d'actions sera réduite du montant de ces dividendes.

La Société est créée avec des compartiments multiples conformément à l'article 71 de la Loi. Les actifs d'un compartiment spécifique répondent exclusivement des droits des investisseurs dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment.

D. Pour les besoins d'évaluation en vertu du présent Article;

a) chaque action de la Société devant être rachetée en vertu de l'article 21 ci-avant, sera considérée comme existant et étant prise en considération jusqu'à l'heure fixée par les Administrateurs au Jour d'Évaluation au cours duquel une telle évaluation est faite et sera, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérée comme un engagement de la Société;

b) tous investissements, soldes en espèces ou autres actifs appartenant à une classe exprimés en une devise autre que celle dans laquelle est calculée la Valeur Nette d'Inventaire par action de la classe d'actions concernée est calculée, seront évalués en tenant compte du taux du marché ou des taux d'échange en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des actions de la classe en question; et

c) il sera, dans la mesure du possible, donné effet, lors de chaque Jour d'Évaluation, à tous achats ou ventes de valeurs mobilières contractés par la Société lors de ce Jour d'Évaluation.

Art. 24. (Souscriptions). Chaque fois que la Société offre des actions en souscription, le prix par action auquel pareilles actions seront offertes et vendues, sera basé sur le Prix par Action tel que défini ci-avant pour la catégorie déterminée de la classe d'actions en question. Le prix ainsi déterminé sera payable dans un délai fixé par les Administrateurs, comme prévu dans les documents de vente. Le Prix par Action (ne comprenant pas la commission de vente) peut, sur accord du Conseil et sous réserve de toutes lois applicables, notamment au regard d'un rapport spécial d'un réviseur confirmant la valeur de tout apport en nature, être payé par apport à la Société de valeurs mobilières ou autres avoirs acceptées par le Conseil et qui sont conformes à la politique d'investissement et aux restrictions d'investissement de la Société.

Art. 25. (Commission de vente de tiers). Le Conseil peut autoriser toute société ou autre personne désignée pour la distribution des actions de la Société faire payer, à tout acheteur, une commission de vente d'un montant qui sera déterminé soit de façon générale soit pour un ou plusieurs cas particuliers.

Art. 26. (Exercice social). L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année. Le premier exercice social commence lors de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011. Les comptes de la Société seront exprimés EUR ou dans toute autre devise à déterminer par le Conseil. Lorsqu'existeront différentes classes d'actions, telles que prévues à l'article 5 des présents Statuts, et si les comptes de ces classes sont exprimés dans des monnaies différentes, ces comptes seront convertis en EUR et additionnés en vue de la détermination des comptes de la Société.

Art. 27. (Distribution du revenu). Les actionnaires décideront de l'affectation du revenu annuel net des investissements pour autant que les Administrateurs n'aient pas décidé, selon des conditions qu'ils fixeront discrétionnairement, d'émettre dans chaque Fonds, des actions pour lesquelles les revenus sont soit distribués ("Actions de Distribution"), soit capitalisés ("Actions de Capitalisation").

Les dividendes peuvent, en outre, relativement à chaque catégorie d'actions, comprendre une contribution prélevée sur un compte d'égalisation qui peut être maintenu pour chacune de ces catégories et qui, dans un tel cas, sera, par rapport à chaque catégorie, crédité au moment de l'émission d'actions et débité au moment du rachat d'actions d'un montant calculé par rapport aux revenus échus attribuables à ces actions.

Les dividendes seront automatiquement réinvestis dans l'acquisition d'actions supplémentaires de la même catégorie dans la classe concernée, sauf si l'actionnaire a choisi de recevoir des dividendes en espèces.

Les dividendes payés au comptant seront normalement payés dans la devise de référence dans laquelle la classe ou catégorie d'actions en question du Compartiment est libellée ou, dans des circonstances exceptionnelles, dans telle autre devise choisie par le Conseil et pourront être payés en tels lieux et à tels moments fixés par le Conseil. Le Conseil peut

arrêter de manière définitive le taux de change applicable pour la conversion des dividendes dans la devise de leur paiement.

Art. 28. (Liquidation & dissolution de la Société). En cas de dissolution de la Société, il sera, conformément à la loi luxembourgeoise, procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Tous les fonds auxquels les actionnaires ont droit lors de la dissolution de la Société et qui ne sont pas réclamés par ceux qui y ont droit avant la clôture de la procédure de liquidation, seront déposés au nom et pour compte des personnes qui y ont droit à la Caisse de Consignation à Luxembourg conformément à la Loi.

Art. 29. (Modification des Statuts). Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires, sous réserve des conditions de quorum et de majorité requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 30. (Sujets non traités). Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présent Statuts, sont déterminées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et la Loi.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant ainsi été rédigés par la partie comparante, la partie comparante a souscrit et entièrement payé les actions suivantes:

Actionnaire	Capital souscrit	Nombre d'actions
Peak Partners Services S.A.	31.000 EUR	310

Preuve des paiements a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, seront à la charge de la Société et s'élèvent à EUR 3.000,-.

Déclarations

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

La personne nommée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant dûment convoquée, procède immédiatement à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire. Ayant vérifié qu'elle est régulièrement constituée, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommés administrateurs de la Société pour une période prenant fin à la date à laquelle l'assemblée générale annuelle doit être tenu en 2012:

- 1) Monsieur Frédéric Rosset, Chairman, Managing Director, Peak Partners S.A., 25, rue de la Coulouvrenière, CH-1204 Genève;
- 2) Monsieur Ben Dufour, 6, Grand-rue, L-3394 Roeser, Luxembourg; et
- 3) Monsieur Gordon Howarth, 1001-200 Ronald ST, R3J3J3 Winnipeg, Manitoba, Canada.

Deuxième résolution

Le suivant a été attitré auditeur de la Société pour une période prenant fin à la date à laquelle l'assemblée générale annuelle doit être tenu en 2012:

KPMG Audit, L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé à 16, boulevard Royal, L2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare, par les présentes, que sur demande des personnes ci-dessus comparantes, le présente acte est rédigé en anglais suivi de la traduction française; sur demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et résidence, lesdites parties comparantes ont signé avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. Neuhoff von der Ley, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 février 2011. Relation: LAC/2011/5725. Reçu soixante-quinze euros (75,00 EUR).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt.

Luxembourg, le dix-huit février de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011026257/1197.

(110031598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

HedgePeak Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 159.107.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of February.

Before the undersigned Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. James Salzgeber, born on 19 August 1970 in Rarogne, Switzerland, with professional address at 46, Place du Midi, CH-1951, Sion, Switzerland,

hereby represented by Cécile Rechstein, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 24 January 2011,

which, initialed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The aforementioned party is referred to hereafter as the "Sole Shareholder".

Such appearing party, acting in the herein above stated capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a "société à responsabilité limitée".

Articles of Incorporation

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name.

1.1 There is hereby established by the current owner of the Shares created hereafter and among all those who may become Shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law") and by the present articles of association (the "Articles").

1.2 The company exists under the name of "HedgePeak Management S.à r.l." (the "Company").

1.3 The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or more shareholders (the "Shareholders").

1.4 Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Board of Managers of the Company (as defined hereafter) is authorized to transfer the registered office of the Company within the city of its registered office.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management, in whatever capacity, of such holdings and in particular the holding of

interests in HedgePeak SICAV-SIF, S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of 13 February 2007 on specialized investment funds, as amended from time to time, in the capacity of general partner and manager of that company.

3.2 The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

3.3 The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

3.4 The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

3.5 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. Capital and Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital is fixed at forty three thousand eight hundred Euro (EUR 43,800.-) represented by four hundred and thirty-eight (438) shares having a nominal value of one hundred Euro each (EUR 100.-) (the "Shares" and each a "Share").

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights. Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of Shareholders.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.

5.5 All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the Shareholders' register in accordance with the applicable law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by at least three (3) managers appointed by a resolution of the Shareholder(s) (each a "Manager"). They will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (the "Board of Managers").

8.2 The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholders.

8.3 The death or resignation of a Manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 9. Powers of the Board of Managers.

9.1 In dealing with third parties, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two (2) Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any two (2) Managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the Board of Managers.

11.1 Any two (2) Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 Any two (2) Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1 The meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. The Board of Managers may appoint a chairman amongst its members (the "Chairman"). The Chairman has a casting vote in case of ballot.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage. A Manager may represent more than one of his colleagues.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call initiated from Luxembourg shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meetings.

12.8 Copies or excerpts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Art. 13. Liabilities of the managers.

13.1 The Manager(s) does(do) not assume, by reason of his/her/its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

13.2 The Company shall indemnify any Manager or officer, and his/her/its heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him/her/it in connection with any action, suit or proceeding to which he/she/it may be made a party by reason of his/her/its being or having been a Manager or officer of the Company, or, at his/her/its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/she/it is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she/it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she/it may be entitled.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the sole shareholder / The general meeting of shareholders / Vote.

14.1 If there is only one Shareholder, that Sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

14.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

14.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14.4 If there are more than twenty-five (25) Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

14.5 If there are less than twenty-five (25) Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

14.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

14.8 The Shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification (at their own expenses), and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 15. Financial year.

15.1 The financial year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first financial year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2011.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution of profits.

16.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (10%) of the Company's nominal capital.

16.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by the Law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of article 14.7 above.

16.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions, it being understood that in case of a Sole Shareholder, such Sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

17.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable law

Art. 18. Governing law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Shares:

Mr. James Salzgeber	438 Shares
Total:	438 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of forty three thousand eight hundred Euro (EUR 43,800.-) corresponding to a share capital of forty three thousand eight hundred Euro (EUR 43,800.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Transitory provision

The first financial year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand forty-five Euro (EUR 1.045.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The Sole Shareholder resolves to appoint as Managers of the Company for an undetermined period:

- Mr. James Salzgeber, born on 19 August 1970 in Rarogne, Switzerland, with professional address at 46, Place du Midi, CH-1951, Sion, Switzerland;

- Mr. Franck Willaime, born on 4 March 1973 in Montpellier, France, with professional address at 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Michel Leitz, born on 9 November 1972 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 4, rue de Tanneurs, L-6491 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinze février.

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger ARRENSDORFF, résidant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M. James Salzgeber, né le 19 août 1970 à Rarogne, Suisse, demeurant professionnellement au 46, Place du Midi, CH-1951, Sion, Suisse,

représenté par Cécile Rechstein, avocate, demeurant professionnellement au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 janvier 2011,

laquelle, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie susmentionnée désignée ci-après comme l'«Associé Unique».

Lequel comparant, agissant en-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Statuts

Titre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Nom.

1.1 Il est ici établi entre le détenteur actuel de Parts Sociales créées ci-après et entre tous ceux qui deviendront Associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

1.2 La société adopte la dénomination de "HedgePeak Management S.à r.l." (la "Société").

1.3 La Société peut avoir un seul associé (l'«Associé Unique») ou plusieurs associés (les «Associés»).

1.4 Toute référence aux Associés dans le Statuts doit être une référence à l'Associé Unique de la Société si la Société a seulement un associé.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses Associés délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Cependant, le Conseil de Gérance de la Société, comme défini ci après, est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune du siège social.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la détention d'intérêts dans toutes entités, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la direction, sous quelle que forme que ce soit, de ces détentions et en particulier la détention d'intérêts dans HedgePeak SICAV-SIF, S.C.A., une société en commandite par actions, gouvernée par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisé, telle que modifiée de temps à autre, en sa qualité de associé-gérant-commandité de cette société.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière aux entités faisant partie du groupe de la Société, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement.

3.3 La Société peut aussi utiliser ces fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre bien mobilier ou immobilier sous toute forme.

3.4 La Société pourra conclure des emprunts sous toute forme et émettre à titre privé des obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette similaires.

3.5 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à quarante-trois mille huit cents Euros (43.800,- EUR) représenté par quatre cent trente-huit (438) parts sociales, d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune (les "Parts Sociales" et chacune la "Part Sociale").

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associé(s).

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux. Chaque Part Sociale a droit à un vote lors des réunions des assemblées ordinaires et extraordinaires des Associés.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décision du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil de Gérance sur base des comptes intérimaires.

5.5 Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne en particulier, et inscrites dans le registre des Associés en conformité avec la loi applicable.

Art. 6. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par au moins trois (3) gérants nommés par une résolution des Associé(s) (chacun un "Gérant"). Ils forment un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 Les Gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les Gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés.

8.3 La mort ou la démission d'un Gérant, pour quelle que raison que ce soit, ne doit pas entraîner la dissolution de la Société.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature conjointe de deux (2) Gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par deux (2) Gérants.

Art. 11. Délégation et Agent du Conseil de Gérance.

11.1 Deux (2) Gérants peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Deux (2) Gérants détermineront les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire ad hoc, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président parmi ses membres (le "Président"). La voix du Président est prépondérante en cas de partage.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux exigences et formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via la vidéo ou le téléphone.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits ou copies seront certifiés par tout Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou pendant une réunion du Conseil de Gérance.

Art. 13. Responsabilité des Gérants.

13.1 Les Gérants ne sont pas responsables personnellement en raison de leur position du fait des engagements régulièrement pris au nom de la Société. Ils sont des agents autorisés et sont par conséquent responsables seulement de l'exécution de leur mandat.

13.2 La Société doit indemniser tout Gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, pour les dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions, procès ou procédures auxquels il aura été partie en raison de ses activités pour la Société en tant que Gérant ou fondé de pouvoir, ou à sa requête de toute autre entité dont la Société est un associé ou un créancier et pour laquelle il n'a pas été indemnisé, sauf le cas où, dans pareils actions, procès ou procédures, il serait finalement condamné pour négligence, faute ou manquement volontaire; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera octroyée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs de l'associé unique/l'assemblée générale des associés / votes.

14.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé Unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

14.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14.4 S'il y a plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés doivent être prises lors des réunions convoquées conformément aux dispositions légales applicables.

14.5 S'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

14.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

14.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises qu'à la condition que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que

par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

14.8 Les Associés sont autorisés à participer à la réunion par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification (à leurs propres frais), et sont réputés présents, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. Année sociale.

15.1 L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et se termine au 31 décembre 2011.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 16. Répartition des bénéfices.

16.1 Du bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

16.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que de ces Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'article 14.7 ci-dessus.

16.4 Malgré les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s).

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de l'Associé Unique ou de l'un de ses Associés.

17.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables étant entendu qu'en cas d'un Associé Unique, un tel Associé Unique pourra décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation assumant personnellement tous les actifs et passifs, connu ou inconnu de la Société.

17.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. La Loi trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Paiement

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

M. James Salzgeber	438 Parts Sociales
Total:	438 Parts Sociales

Chacune des Parts Sociales a été intégralement payées de sorte que la somme de quarante-trois mille huit cents Euros (43.800,- EUR) correspondant à un capital social de quarante-trois mille huit cents Euros (43.800,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Disposition transitoire

La première année sociale de la Société commencera au jour de la constitution de la Société et se terminera au 31 décembre 2011.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille quarante-cinq Euros (EUR 1.045,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, a passé les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société sera au 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'Associé Unique décide de nommer comme gérants de la Société pour une période indéterminée:

- M. James Salzgeber, né le 19 août 1970 à Rarogne, Suisse, demeurant professionnellement au 46, Place du Midi, CH-1951, Sion, Suisse;

- M. Franck Willaime, né le 4 mars 1973 à Montpellier, France, demeurant professionnellement au 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; and

- M. Michel Leitz, né le 9 novembre 1972 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 4, rue de Tanneurs, L-6491 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: RECHSTEIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 22 février 2011. REM/2011/233. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 25 février 2011.

Référence de publication: 2011028317/448.

(110034384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Lymar International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 59.483.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire adoptée le 2 mars 2010, il a été décidé:

- De réélire à la fonction d'Administrateur pour un terme de six ans se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale de 2016:

* Maître Victor Elvinger, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich

* Maître Catherine Dessoy, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich

* Maître Serge Marx, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31 me d'Eich

- De réélire aux fonctions de Commissaire aux comptes pour un terme de six ans se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale de 2016:

* Coral Management Company Trading Limited ayant son siège social à Road Town, PO Box 3174, Tortola, British Virgin Island.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011011581/21.

(110013141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Lai Fu Cis (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 46.193.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 janvier 2011, que Monsieur Michel SCHAEFFER, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé commissaire aux comptes pour terminer le mandat de Monsieur Pierre SCHMIT, démissionnaire.

Universalis (Fiduciaire) S.A. n'est plus commissaire aux comptes depuis le 29 octobre 2003.

Luxembourg, le 19 janvier 2011.
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011011560/16.

(110013262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Laurad S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 128.180.

—
Rectificatif de la mention déposée en date 17.07.2009 n° dépôt L090108365

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011011562/11.

(110012909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Partition et Participation S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 118.927.

—
Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 janvier 2011 que:

- Prise d'acte de la démission de la société MARCAMI S.A, ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, immatriculée au R.C.S. De Luxembourg, sous le numéro B 143 377, de son poste d'administrateur avec effet immédiat,
- Prise d'acte de la démission de Monsieur Philippe LEROY, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, de son poste d'administrateur avec effet immédiat,
- Monsieur Jacques ENGEL demeurant professionnellement à L - 1212 Luxembourg, 21 rue des Bains, est nommé administrateur de la société, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.
- Monsieur Yonathan ENGEL demeurant professionnellement à L - 1212 Luxembourg, 21 rue des Bains, est nommé administrateur de la société, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.
- Monsieur Yonathan ENGEL demeurant professionnellement à L - 1212 Luxembourg, 21 rue des Bains est nommé administrateur-délégué de la société, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011011649/20.

(110013621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Liberfy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 110.851.

—
La société FMS SERVICES S.A., administrateur de la société LIBERFY S.A., est domiciliée au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et non au 10, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour la société
LIBERFY S.A.

Référence de publication: 2011011567/11.

(110013274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Loic Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 148.466.

—
EXTRAIT

Monsieur Marino PIERRI, ingénieur indépendant, demeurant à Luxembourg, administrateur-délégué de la prédite société LOIC INVEST S.A., déclare fixer la nouvelle adresse de la société à L-2537 Luxembourg, 19 rue Sigismond.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011573/13.

(110013221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Lunon A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.692.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 3 janvier 2011

Est nommé administrateur:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 30 décembre 2010.

Monsieur Pierre LENTZ continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011577/16.

(110012947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Eastman Chemical Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.736.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 17 janvier 2011

En date du 17 janvier 2011, l'Associé Unique de Eastman Chemical Luxembourg S. à r. l. ("la Société") a pris la résolution suivante:

- De révoquer Monsieur Godefroy Motte en qualité de gérant de la Société avec effet immédiat;

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2011012453/14.

(110013361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Ifos Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.107.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 03 janvier 2011 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 03 janvier 2011.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2011012462/14.

(110013670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Macquarie European Vehicle Safety Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.300,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 117.174.

Par résolutions signées en date du 8 décembre 2010, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Patricia Barata Rodrigues, avec adresse professionnelle au 1, Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet au 30 novembre 2010

2. nomination de David Luboff, avec adresse professionnelle au 1, Martin Place, NSW 2000 Sydney, Australie, au mandat de gérant, avec effet au 1^{er} décembre 2010 et pour une période indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011582/15.

(110012980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Macquarie European Vehicle Safety Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.700,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 117.900.

Par résolutions signées en date du 8 décembre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Patricia Barata Rodrigues, avec adresse professionnelle au 1, Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet au 30 novembre 2010

2. nomination de David Luboff, avec adresse professionnelle au 1, Martin Place, NSW 2000 Sydney, Australie, au mandat de gérant, avec effet au 1^{er} décembre 2010 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011583/15.

(110012981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Monarch Master Funding LLC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.223.

Changement suivant les contrats de cession de parts du 31 août 2010:

- Ancienne situation associée:

Monarch Master Funding Ltd: 125 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

Monarch Master Funding 1 (Luxembourg) s.à r.l. with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 149 702: 125 parts sociales

Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour Monarch Master Funding LLC S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011011589/17.

(110013002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

MAF Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, Place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 111.649.

Par résolutions signées en date du 10 janvier 2011, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Andrew Hunter, avec adresse professionnelle au 1, Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet au 9 décembre 2010

2. nomination de Stephen John Murphy, avec adresse professionnelle au 1, Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant, avec effet au 14 janvier 2011 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011591/15.

(110012977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Maine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.929.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 3 janvier 2011

Est nommé administrateur:

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 30 décembre 2010.

Monsieur Claude SCHMITZ continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Est nommé Président du conseil d'administration:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles, soit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011592/22.

(110013267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

MIBL Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.820,33.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 106.314.

Par résolutions signées en date du 10 janvier 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Andrew Hunter, avec adresse professionnelle au 1, Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet au 9 décembre 2010

2. nomination de Stephen John Murphy, avec adresse professionnelle au 1, Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant, avec effet au 14 janvier 2011 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011612/15.

(110012978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Payroll S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 85.862.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011015811/9.

(110018750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Martin Spaarne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.375,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 82.425.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 20 novembre 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de M. Frank Walenta, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de Mme Anne Compère, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 7 septembre 2010.
- M. Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.
- M. Robin Naudin ten Cate, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 7 septembre 2010 pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la société est transféré du 12-14 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Il convient également de noter que l'adresse professionnelle de Mme Marjoleine van Oort, gérant, sera désormais au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011596/22.

(110012779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

MM Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.193.

Le siège social de l'associé et gérant, Fondations Capital I S.C.A. SICAR est à présent au 5 Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011615/12.

(110012979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Saphir II Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 149.336.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 5 janvier 2011

En date du 5 janvier 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Jasvinder SAGGU en tant que gérant de la Société avec effet au 13 décembre 2010;
- d'accepter la nomination de Monsieur Serge Morel, né le 28 février 1965 à Clermond Ferrand, France, ayant comme adresse professionnelle: 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Luxembourg, en tant que nouveau gérant de

la Société avec effet au 13 décembre 2010 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui statuera les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Saphir II Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011011676/20.

(110013529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

ParLyo Property Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 141.607.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue à Luxembourg en date du 16 novembre 2010

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Les Gérants

Référence de publication: 2011011638/13.

(110012918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Murex Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 75.206.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 16 décembre 2010

1) Les mandats des trois administrateurs Monsieur Maroun EDDE, Monsieur Salim EDDE et Monsieur Nabil NAHAS sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2014.

2) La société KPMG Audit, avec siège social à L 2520 Luxembourg, 31 Allée Scheffer, est nommée comme réviseur d'entreprises agréé en lieu et place de commissaire aux comptes par le passé et ceci jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2011.

Extrait des résolutions prises à la réunion du conseil d'administration du 16 décembre 2010

M. Maroun EDDE, homme d'affaires, demeurant à L-8086 Bertrange, 78, Cité am Wenkel, est nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 30 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011618/19.

(110013503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

NETHave Investments Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 99.687.

Extrait des résolutions des associés du 10 janvier 2011

Il résulte de la résolution prise par les associés de la Société que Monsieur Theo van den BERGHE, ayant son adresse professionnelle au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a démissionné de son poste de gérant, avec effet au 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011624/12.

(110013201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Cie R.O.V.Y. S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 145.692.

—
Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: CIE R.O.V.Y. S.A., Société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Caroline Felten / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011011832/23.

(110013405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Otilia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.406.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 27 décembre 2010

1. La société anonyme BDO Compagnie Fiduciaire, (maintenant BDO Audit) a démissionné de son mandat de commissaire.

2. La société anonyme BDO Audit, R.C.S. Luxembourg B n° 147570, avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, a été nommée comme réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour OTILIA INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011011634/17.

(110013218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

ParLyø Property Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 54.498,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 118.624.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue à Luxembourg en date du 16 novembre 2010

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Les Gérants

Référence de publication: 2011011639/13.

(110012919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Pacinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 92.612.

—
EXTRAIT

En date du 30 décembre 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Frank Walenta, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Wim Rits, avec adresse professionnelle au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg", est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat.
- Le siège social de la société est transféré du "12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg" au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg".

Suite à ce changement de siège social, il est à noté que l'adresse professionnelle de Marjoleine van Oort, administrateur, est désormais comme suit: 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Référence de publication: 2011011646/19.

(110013390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

PPG Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 920.129.125,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 97.149.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- l'adresse professionnelle de Mr. Stewart Kam-Cheong, gérant B de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- le siège social de l'actionnaire PPG Luxembourg Holdings S.à r.l. est établi au 6 C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Munsbach, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011657/17.

(110012827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

QP Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.960.

—
Extrait des résolutions des associés du 10 janvier 2011

Il résulte de la résolution prise par les associés de la Société que les personnes suivantes ont démissionné de leur poste de gérant de la Société, avec effet immédiat:

- Monsieur John G.H. DERCKSEN, ayant son adresse professionnelle au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,
- Monsieur Frank BERGMAN, ayant son adresse professionnelle au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,
- Monsieur Theodorus Johannes van den BERGHE, ayant son adresse professionnelle au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

EMPoint Sàrl, ayant son siège social au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, reste donc gérant unique.

En conséquence, la Société sera dorénavant engagée par la signature unique du gérant unique.

Référence de publication: 2011011662/17.

(110013268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Radiant Systems International, Société en nom collectif.**Capital social: USD 32.404,50.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 135.072.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach Munsbach, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011664/13.

(110012992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Styron Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 151.012.

Il est porté à la connaissance de tiers qu'en date du 26 novembre 2010, Styron Europe GmbH., l'Associé Unique de la société émargée, a transféré les 25.001 parts sociales qu'elle détenait dans Styron Finance Luxembourg S.à r.l. à Styron Holding B.V, ayant son siège social au 5, Herbert H. Dowweg, NL-4542 NM Hoek.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011011679/12.

(110012854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Redington Turkey Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 156.649.

Il est porté à la connaissance de tous que:

- M. Azmat Taufique, ayant pour adresse Road N° 90, Block N° 1014, Block Name Al Hamalah, Flat N° 51, Building N°2187, Bahrain, a démissionné de sa fonction de gérant de classe A avec effet au 25 novembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011011666/13.

(110013519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

RADS International, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.450.823,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 135.382.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

- l'adresse professionnelle de Mr. Olivier Dorier, gérant B de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

- le siège social de l'actionnaire Radiant Systems International 2 S.e.n.c. est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Munsbach, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011668/17.

(110012991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Ragi Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 145.633.

—
EXTRAIT

En date du 18 janvier 2011, le Conseil d'administration a coopté administrateur de type B en remplacement de Madame Annalisa CIAMPOLI:

- Monsieur Roberto DE LUCA, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011669/15.

(110013338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

STEG LBG 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 115.170.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011015883/9.

(110018416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Saint Thomas S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 63.171.

—
Par la présente, la soussignée Fiduciaire MEVEA S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, dénonce en date du 20 janvier 2011 le contrat de domiciliation qui la lie à la société anonyme SAINT THOMAS SA., ainsi que le siège social fixé au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire MEVEA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011011681/12.

(110013010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Saroda SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 95, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 81.785.

—
Les comptes annuels rectificatifs au 31.12.2009 (rectificatif du dépôt des comptes annuels 2009 déposé le 02/11/2010 no L100165805) ont été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011011682/11.

(110012881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Second Shurgard Finance, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 101.011.

—
Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

- l'adresse professionnelle de Mr. Olivier Dorier, gérant de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Munsbach, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011685/15.

(110012828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Tempus Holdings A S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.132.

—
EXTRAIT

En date du 31 décembre 2010, Madame Elizabeth VERRI a démissionné de ses fonctions de gérant classe B de la Société, avec effet au 31 décembre 2010.

Il résulte d'une résolution des actionnaires de la Société tenue en date du 31 décembre 2010 que Monsieur Francis H. DYCKMAN, ayant son adresse professionnelle au 11, Madison Avenue, New York, NY 10010, Etats Unis d'Amérique, a été nommé gérant classe B de la société en date du 31 décembre 2010 pour une période expirant à la date de réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011695/17.

(110013462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Silkhouse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.532.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B72.257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011011688/34.

(110013752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

West Putnam RE 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.250.

—
Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé le 18 janvier 2011, que l'associé de la Société, Field Point V, a transféré en date du 18 novembre 2010 la totalité des 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Brookside, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119208.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Brookside 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

West Putnam RE 2

Signature

Référence de publication: 2011011731/20.

(110013285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Soleil International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 58.345.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 4 janvier 2011

1) Est nommé administrateur, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009, qui se tiendra extraordinairement au cours de l'année 2011:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 4 janvier 2011.

2) Est nommé Président du conseil d'administration, Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Son mandat prendra donc fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009, qui se tiendra extraordinairement au cours de l'année 2011.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011692/22.

(110013534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Tempus Holdings B S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.131.

—
EXTRAIT

En date du 31 décembre 2010, Madame Elizabeth VERRI a démissionné de ses fonctions de gérant classe B de la Société, avec effet au 31 décembre 2010.

Il résulte d'une résolution des actionnaires de la Société tenue en date du 31 décembre 2010 que Monsieur Francis H. DYCKMAN, ayant son adresse professionnelle au 11, Madison Avenue, New York, NY 10010, Etats Unis d'Amérique, a été nommé gérant classe B de la société en date du 31 décembre 2010 pour une période expirant à la date de réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011696/17.

(110013463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

TRE International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 146.276.

—
EXTRAIT

En date du 18 janvier 2011, le Conseil d'administration a coopté administrateur de type B en remplacement de Madame Annalisa CIAMPOLI:

- Monsieur Roberto DE LUCA, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011711/15.

(110013309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Teno Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.273.

—
Extrait des résolutions des associés du 10 janvier 2011

Il résulte de la résolution prise par les associés de la Société que les personnes suivantes ont démissionné de leur poste de gérant de la Société, avec effet immédiat:

- Monsieur John G.H. DERCKSEN, ayant son adresse professionnelle au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

- Monsieur Theodorus Johannes van den BERGHE, ayant son adresse professionnelle au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

EMPoint Sàrl, ayant son siège social au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, reste donc gérant unique.

En conséquence, la Société sera dorénavant engagée par la signature unique du gérant unique.

Référence de publication: 2011011706/16.

(110013290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Texicom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 74.195.

—
Les administrateurs, Mmes Sonja Bemtgen, Virginie Derains et Stéphanie Bouju, et le commissaire aux comptes, Pici-giemme S.à r.l., ont démissionné de leur mandat respectif avec effet immédiat le 20 janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011707/12.

(110012834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

TRACOL S.A. Travaux et Constructions, Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rôlach.

R.C.S. Luxembourg B 14.875.

—
Il résulte d'une lettre remise en mains propre adressée à la société en date du 31 juillet 2010 que Monsieur Rico Marochi, adresse privé 46, cité Breitfeld L-4519 Differdange a démissionné de son poste d'administrateur de la société avec effet au 31 juillet 2010

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Pour la société

Mandataire

Référence de publication: 2011011710/13.

(110013706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

TRE Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 146.281.

—
EXTRAIT

En date du 18 janvier 2011, le Conseil d'administration a coopté administrateur de type B en remplacement de mademoiselle Annalisa Ciampoli:

- Monsieur Roberto DE LUCA, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011712/15.

(110013283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Uni-Select Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.769.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

- l'adresse professionnelle de Mr. Hermann-Günter Schommarz et Mr. Stewart Kam-Cheong, gérants B de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Munsbach, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011716/15.

(110013382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Urbania Adyal-Groupe Laurad S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.822.

—
Rectificatif de la mention déposée en date 17.07.2009 n° dépôt L090108364

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011011718/11.

(110012910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Vodafone Global BV Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 145.206.

—
FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

En date du 21 janvier 2011, la société Vodafone Global BV Luxembourg Branch, succursale luxembourgeoise de Vodafone Global BV avec adresse au 15 rue Edward Steichen, 2540 Luxembourg, a été radiée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Sean O'Brien

Company Secretary

Référence de publication: 2011011962/13.

(110013604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Victoria's Secret International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 165.016.873,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.819.

—
EXTRAIT

En date du 17 janvier 2011, la résolution suivante a été adoptée par l'associé unique:

- M. Todd Helvie, né le 9 juillet 1963 à Rochester, New York, Etats-Unis d'Amerique, avec adresse professionnelle à 3, Limited Parkway, Columbus, Ohio 43230, Etats-Unis d'Amerique, a été nommé Gérant de catégorie A pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011719/16.

(110013587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

VGC (Lux) Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 102.766.

—
Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

- l'adresse professionnelle de Mr. Olivier Dorier, gérant de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Munsbach, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011011724/15.

(110012829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

VO Consulting Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 61.459.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 9 novembre 2010

L'Assemblée Générale de la société VO CONSULTING LUX S.A. a pris la résolution suivante:

1. Le mandat d'administrateur de Monsieur Vincent Olimar, demeurant à B-6741 Vance, Route d'Habay, 61, étant arrivé à terme, il est renouvelé pour une période de six ans.

2. Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer Monsieur Vincent Olimar, pré-qualifié, au poste d'Administrateur-délégué.

Pour extrait conforme

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 9 novembre 2010

Le Conseil d'Administration de la société VO CONSULTING LUX S.A. a pris la résolution suivante:

1. Suite à l'expiration de son précédent mandat, le Conseil d'Administration nomme Monsieur Vincent Olimar, demeurant à B-6741 Vance, Route d'Habay, 61, au poste d'administrateur-délégué pour un terme de six ans.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011011728/19.

(110013266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Imagine Cyber Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 144.835.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Concernant l'administrateur Monsieur Gabor KACSOH, veuillez noter que son adresse privée est située au 32, rue Marie-Adelaide, L-2128 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: *IMAGINE CYBER GROUP S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel Argence-Lafon / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011011895/23.

(110013457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Weather Finance I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.733.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession d'actions conclu entre l'associé unique WIND TELECOM S.p.A ayant son siège social au 66, Via Dei Due Macelli I-00187 Rome, enregistré auprès du registre de commerce de Rome sous le numéro 08526731008 (cédant) et Meltemi Holdings Ltd., ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands, enregistrée auprès du «Registrar of Companies Cayman Islands» sous le numéro WK-249559 (acquéreur) en présence de la Société que 500 (cinq cents) actions ont été vendues et transférées du cédant à l'acquéreur avec effet au 31 décembre 2010.

Par suite du contrat de cession susmentionné, Meltemi Holdings Ltd. est le nouvel associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Pour *WEATHER FINANCE I SARL*

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011011729/22.

(110013232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

**Private Real Estate S.A., Société Anonyme,
(anc. MMI Trust Holding s.a.).**

Siège social: L-2133 Luxembourg, 50, rue Nicolas Martha.

R.C.S. Luxembourg B 104.298.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 31. Januar 2011.

Paul DECKER

Der Notar

Référence de publication: 2011015765/13.

(110018557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Nouveau Garage Agra-Nord s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9709 Clervaux, 20, route de Marnach.

R.C.S. Luxembourg B 97.147.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011017895/9.

(110019864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Toy Park Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.064.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011016866/10.

(110019795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Overseas Management Company (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.132.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011018162/10.

(110018450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

The Re Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 133.205.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011016862/10.

(110019718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Signes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011016849/10.

(110019928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.
